

PHS
p.02**POUVOIRS PUBLICS****La loi pour mieux lutter contre les dérives sectaires définitivement adoptée ■ France**

■ Après 5 mois d'une partie de ping-pong entre députés et sénateurs, le projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes a définitivement été adopté ce mardi 9 avril...

Groupes
p.09**LA GRANDE MUTATION****Cinq cadres devant le tribunal correctionnel ■ France**

■ Étienne Guillé, considéré comme le gourou, est décédé en 2018. Mais cinq de ses lieutenants sont convoqués devant le tribunal de Paris. Ils doivent répondre d'abus de faiblesse par sujétion psychologique au préjudice de 20 adeptes...

Mouvances
p.19**NEW AGE****Une approche « quantique » à la faculté de Montpellier ■ France**

■ A l'université Paul Valéry de Montpellier, un master en éducation revendique une approche « quantique ». De quoi laisser pantois les scientifiques et susciter une polémique...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE**Phénomène sectaire**

p.02 ■ Pouvoirs publics

Groupes

p.04 ■ Anthroposophie

p.05 ■ Citoyens souverains
■ Eglise Internationale de la Bonne Nouvelle

p.06 ■ Eglise de l'Unification

p.07 ■ Famille Missionnaire Donum Dei
■ Fraternité Saint Pie X

p.08 ■ Frères de Plymouth

p.09 ■ La Grande Mutation

p.10 ■ Légionnaires du Christ

p.11 ■ Lev Tahor
■ Mouvement Raelien

p.12 ■ Opus Dei

p.13 ■ Preparing with People
■ Scientologie**Mouvances**

p.16 ■ Développement personnel

p.17 ■ Mouvance évangélique

p.18 ■ Mouvance hindouiste

p.19 ■ New Age

p.20 ■ PSNC

p.30 ■ Théorie du complot

p.33 ■ Voyance

Thèmes connexes

p.35 ■ Méditation

■ Réseaux sociaux

Pouvoirs publics

La loi pour mieux lutter contre les dérives sectaires définitivement adoptée ■ France

■ Après 5 mois d'une partie de ping-pong entre députés et sénateurs, le projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes a définitivement été adopté ce mardi 9 avril.

Fin du match. Comme le prévoit la procédure législative, l'Assemblée nationale a eu le dernier mot ce 9 avril. Faute d'accord en commission mixte paritaire, le 7 mars dernier, et alors que le Sénat a rejeté le texte en nouvelle lecture le 2 avril, il a finalement été adopté par 146 voix pour, 104 voix contre et 16 abstentions. Au cœur des débats, parfois âpres : l'article 4 qui instaure un délit de provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins. Il a été validé dans une version retravaillée par rapport au texte initial. L'intentionnalité devra ainsi être appréciée par un juge et un nouvel alinéa a été introduit afin que « l'information signalée ou divulguée par un lanceur d'alerte, dans les conditions prévues par la loi de décembre 2016 ne constitue pas une provocation au sens de l'article 4 ».

Ces infléchissements n'ont pas suffi à convaincre l'ensemble des oppositions qui parlent d'un texte « de plus en plus bricolé et de moins en moins lisible » et d'une « sur pénalisation qui n'est aucunement la solution et ne fera pas cesser les dérives sectaires ».

La secrétaire d'État en charge de ce projet de loi, Sabrina Agresti-Roubache, s'en défend : « Si le texte a bien évolué depuis le début de son examen, les objectifs poursuivis restent les mêmes (...). L'axe prioritaire du texte est le renforcement de l'arsenal juridique en la matière (...). Il n'est pas dans l'intention du gouvernement d'interdire la critique médicale mais de mettre hors d'état de nuire les gourous 2.0 ».

Création de deux nouveaux délits

Deux nouveaux délits sont ainsi créés. Le premier réprime dans une infraction autonome le fait « de placer ou de maintenir une personne en état de sujétion psychologique ou physique » (article 1). Le second sanctionne « la provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins, ou à l'adoption de pratiques dont il est manifeste qu'elles exposent la personne visée à des risques graves pour sa santé » (article 4). Pour ce délit la peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et de 3 ans

de prison et 45 000 € d'amende quand la provocation sera suivie d'effets.

D'autres avancées sont contenues dans cette loi. Parmi elles : le statut législatif de la Miviludes, le renforcement des mesures sanctionnant les thérapies de conversion et l'amélioration apportée au soutien de leurs victimes, l'allongement du délai de prescription quand les victimes de dérives sectaires sont mineures et le signalement aux ordres professionnels de santé des dérives que certains de leurs membres peuvent commettre au détriment de leurs patients.

Formation des médecins

Pour les associations qui se battent depuis des années, il s'agit d'une véritable avancée. Elles rappellent que « les indicateurs pointent une augmentation générale des dérives sectaires, y compris dans le domaine de la santé qui cumule un quart des signalements ». La crise de la Covid-19, et ses confinements successifs qui ont entraîné des isolements, ont marqué un tournant avec une hausse des

>>>

>>>

signalements de 30 % entre 2020 et 2021. Pour Donatien Le Vaillant, responsable de la Miviludes, « la prévention est essentielle (...). Et cette nouvelle loi est un outil supplémentaire, c'est concret ». « Il est aujourd'hui important de sensibiliser les professionnels via des actions de formation ». Une convention a été signée avec l'Ordre des médecins.

Saisine du Conseil constitutionnel

Mais rien n'est vraiment encore inscrit dans le marbre. Au Rassemblement National et chez les Républicains, cette loi n'est pas conforme à la constitution Le mardi 16 avril,

ils ont annoncé saisir le Conseil constitutionnel. Pour eux, il y a « une atteinte excessive à la liberté d'expression ». Ils contestent la création d'un nouveau délit de « provocation à l'abstention de soins ». Ils n'en démordent pas : « C'est l'ensemble du débat médical qui risque d'être mis sous cloche et l'exclusion des lanceurs d'alerte de son champ d'application n'y changera rien : un lanceur d'alerte ne peut être reconnu comme tel que plusieurs années après ses révélations, posant un grave problème de temporalité et rendant possible des condamnations infondées ». Pour les sénateurs LR, « ni la

nécessité, ni la proportionnalité de ces nouvelles incriminations ne sont établies dans la mesure où il existe déjà plusieurs autres incriminations comme la répression de l'exercice illégal de la médecine ou des pratiques commerciales trompeuses ».

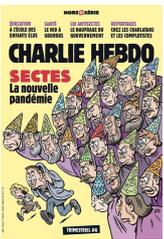
Dans leur saisine, les sénateurs LR contestent également la création d'un délit de placement ou de maintien en état de « sujétion psychologique » qui revient, selon eux, « à permettre la sanction de tout type d'emprise, de manière générique ». ■

(Sources : LCP, 09.04.2024 & Le Quotidien du Médecin, 10.04.2024 & BFM, 16.04.2024)

A lire

Charlie Hebdo, Trimestriel n°6, Hors-série mai-juillet 2024

Sectes, la nouvelle pandémie



■ Depuis la pandémie de Covid-19, les gourous du bien-être et de la spiritualité se manifestent ouvertement pour attirer de nouveaux adeptes, prétendant détenir toutes les réponses. Le phénomène est aussi vieux que le monde mais les méthodes ont évolué : les charlatans ont trouvé de nouveaux terrains de jeu et ciblent désormais leurs proies sur Internet et les réseaux sociaux, profitant d'un monde où le sens critique semble en déclin. *Charlie* a enquêté sur ces nouvelles dérives sectaires, mettant en lumière la rhétorique complotiste et des discours politiques vides de sens qui facilitent leur expansion. ■

(Source : Charlie Hebdo, 24.04.2024)

A lire



Témoignage : De la recherche spirituelle des parents aux abus sur les enfants, Unadfi, avril 2024

■ L'auteur de ce témoignage a grandi dans l'environnement spirituel d'un gourou indien suivi par ses parents, Śrī Tathāta. Parvenu à l'âge des études supérieures et ayant pris ses distances avec ce milieu, il prend de plus en plus conscience des conséquences de cette socialisation particulière qui a comporté des actes de maltraitance auxquels était attribuée une dimension sacrée. Comme le souligne tous les acteurs de la protection de l'enfance, ces abus sacralisés ont des répercussions profondes et graves sur l'intégrité physique, psychologique et spirituelle des enfants. La conscience de cette gravité et le refus que ces actes restent cachés sont à l'origine de la démarche de l'auteur du témoignage qui suit. ■

Lire l'intégralité du témoignage : <https://www.unadfi.org/boutique/publication/de-la-recherche-spirituelle-des-parents-aux-abus-sur-les-enfants/>

Anthroposophie

Des manquements graves pointés à l'école Steiner-Waldorf de Wintzenheim ■ France

■ Une école privée hors contrat en Alsace, l'école Steiner-Waldorf Mathias Grünewald, est au cœur d'une tempête. Un rapport d'inspection révèle de nombreux manquements, notamment que 14 professeurs exercent sans autorisation d'enseigner.

Selon les informations obtenues par *BFM*, l'établissement qui accueille 400 élèves de 3 à 18 ans, est accusé par le rectorat de Strasbourg d'avoir engagé quatorze enseignants sans les qualifications nécessaires, dont des proches du président de l'association qui gère l'école. Même s'ils ne sont pas des salariés de l'Education Nationale, ils doivent tout de même répondre à des critères définis par le code de l'Éducation comme les enseignants du privé. Il faut ainsi être titulaire d'un Bac + 2, être majeur, de nationalité d'un pays européen, avoir un casier judiciaire vierge et avoir une autorisation pour enseigner la matière demandée.

Le rapport d'inspection pointe du doigt d'autres problèmes graves comme des registres d'élèves non mis à jour, ce qui constitue un refus de se soumettre à la surveillance de l'État, l'absence de plans de mise en sécurité risques majeurs et attentat intrusion (PPMS), la faiblesse du niveau dans certaines matières ou encore l'absence d'objectifs clairement définis par les

enseignants. Le rectorat a indiqué ne pas vouloir s'exprimer sur des cas individuels mais précise qu'une procédure est en cours auprès du tribunal administratif. Dans un courrier adressé à l'école suite à l'inspection, il rappelle les sanctions encourues, soit un an d'emprisonnement, 15 000 € d'amende et l'interdiction de diriger une école ou d'enseigner.

Des pratiques douteuses ont aussi été rapportées, comme l'allumage délibéré d'un feu dans une salle de classe, exposant les enfants à la fumée. Deux plaintes ont été déposées pour mise en danger de la vie d'autrui.

L'école était déjà dans la tourmente à la suite d'une plainte pour négligence déposée en août 2023. Des allégations de viols sur une fillette de quatre ans ont été signalées. D'autres enfants de l'établissement seraient impliqués.

L'école Steiner-Waldorf, fondée sur les principes de l'anthroposophie de l'occultiste Rudolf Steiner, est souvent critiquée pour son approche alternative de l'éducation. Ce courant prône en effet une éducation axée sur le « spiri-

tuel qui est dans l'être humain » et des méthodes, « fondées sur la croyance dans les forces cosmiques et un rapport mystique à la nature ». Malgré ces controverses, les écoles Steiner-Waldorf continuent d'attirer des partisans, notamment en Alsace, où l'influence de la doctrine anthroposophique est significative. Elles sont surveillées de près par des organismes comme la Miviludes qui, dans un rapport de 2021, a exprimé des inquiétudes concernant l'endoctrinement potentiel dans ces écoles.

L'établissement dépose un référé

Mise en demeure, l'école Steiner Mathias Grünewald de Wintzenheim (68) assure « avoir fait le nécessaire pour se mettre en conformité » et indique avoir déposé un référé-suspension, qui « sera suivi d'un recours sur le fond » précise l'avocate de l'établissement. Le rectorat, lui, attend des réponses et se dit prêt à prendre les décisions qui s'imposent. ■

(Sources : *BFM* & *Le Figaro*, 23.04.2024 & *France 3*, 25.04.2024)

Citoyens souverains

« On ne contracte pas » ■ France

■ Une vidéo virale (plus de 30 millions de vues) d'un échange tendu entre un couple et les forces de l'ordre a mis en lumière une idéologie obscure et potentiellement dangereuse : celle des « citoyens souverains ».

Dans cette séquence, largement partagée et commentée, un automobiliste et sa passagère refusent de se soumettre aux demandes des gendarmes en déclarant ne plus appartenir à l'entreprise République française. Derrière cette déclaration pour le moins inhabituelle se cache une croyance conspirationniste selon laquelle les États, y compris la France, ne seraient plus des nations mais des entreprises privées, et par conséquent, les citoyens ne seraient pas tenus de respecter les lois élémentaires telles que celles concernant les forces de l'ordre ou le paiement des impôts.

Ce mouvement, originaire des États-Unis où il est connu sous le nom de « sovereign citizens », trouve ses racines dans une profonde méfiance envers l'État, perçu comme intrinsèquement tyrannique. Les adeptes de cette idéologie estiment que les États ont cédé leur légitimité lors de certaines périodes historiques,

par exemple l'abandon de l'étalon-or en 1933 ou l'introduction de l'impôt sur le revenu durant la guerre civile américaine. Ils soutiennent que les États sont depuis devenus des débiteurs auprès des grandes banques, hypothéquant même leurs propres citoyens pour garantir leurs emprunts.

Cette idéologie, aux ramifications complexes et souvent nébuleuses, n'est pas seulement théorique : des cas de violence et d'extrémisme y sont associés, notamment avec des individus comme Terry Nichols, impliqué dans l'attentat d'Oklahoma City en 1995, et des groupes tels que les Proud Boys ou QAnon. En parallèle de cet extrémisme, des citoyens ordinaires adoptent ces idées dans leur quotidien, comme le montre le couple français, sans emploi, ayant fait parler de lui. Leur stratégie principale repose sur la répétition de formules apprises, comme « je ne contracte pas », qu'ils espèrent pouvoir

utiliser comme un bouclier face aux représentants de l'État. Une tactique inefficace en l'espèce, le couple français ayant finalement été interpellé. Le mari est convoqué devant le tribunal de Dunkerque. Dépourvue d'attestation d'assurance, la voiture a été placée en fourrière.

Paradoxalement, cette communauté antisystème est très procédurière. Le site du Common Law Court (dont les administrateurs sont anonymes) leur permet d'échanger des astuces, notamment pour se dérober aux demandes des autorités. Ils multiplient les contentieux et, sur leur forum, les récits abondent avec l'espoir clairement affiché de faire plier les institutions. ■

(Sources : Huffington Post & BFM, 06.04.2024 & Le Monde, 08.04.2024)

À écouter sur le même sujet : *Complorama, Les citoyens souverains, de la contestation au complotisme* : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/les-citoyens-souverains-de-la-mouvance-contestataire-au-complotisme_6489974.html

Église Internationale de Bonne Nouvelle

Des familles toujours sans réponse un an après le « massacre de Shakahola » ■ Kenya

■ Un an après le « massacre de Shakahola », les familles des 429 victimes d'une secte évangélique restent toujours dans l'attente de réponses quant à la mort de leurs proches dans une forêt du sud-est du Kenya.

>>>

>>>

L'horreur a été mise au jour en décembre 2022, lorsque Francis Wanje a entendu parler des pratiques de jeûne extrême dans la forêt de Shakahola, où une secte dirigée par le pasteur autoproclamé Paul Nthenge Mackenzie avait établi son campement. Francis Wanje, dont la fille et la famille avaient rejoint la secte, a alerté la police après avoir été bloqué par des adeptes hostiles. La police a découvert, le 13 avril de cette même année, 15 personnes en état de sous-nutrition, révélant ainsi un scandale qui a choqué ce pays d'Afrique de l'Est, majoritairement chrétien.

Au cours des mois suivants, 429 corps ont été exhumés dans la forêt, où le pasteur Mackenzie encourageait ses fidèles à jeûner jusqu'à la mort pour « rencontrer Jésus » avant la fin

du monde prévue en août 2023. Les autopsies ont montré que la majorité des victimes sont mortes de faim, mais certaines ont été victimes de violences.

34 corps sur 429 identifiés

Aujourd'hui, seuls 34 des 429 corps ont été identifiés, laissant des centaines de familles dans l'incertitude quant au sort de leurs proches. Les autorités sont vivement critiquées pour leur inaction.

Roseline Asena, dont le frère et la belle-sœur sont en détention pour avoir aidé Mackenzie à affamer des adeptes, exprime sa détresse face à l'absence de soutien gouvernemental et à l'angoisse de ne pas retrouver vivants leurs cinq enfants disparus. Les familles sont également en colère contre les autorités pour la lenteur du processus d'identification des victimes et pour avoir ignoré

les avertissements concernant la secte. Un rapport de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a révélé que la police avait ignoré plusieurs signaux d'alerte, notamment des appels à l'aide sur les réseaux sociaux.

Le pasteur Mackenzie est actuellement en détention en attendant son procès. Il est accusé de terrorisme, d'assassinat d'enfants, de torture et de cruauté. Les seules mesures prises jusqu'à présent ont été la mutation de responsables des services de sécurité, alors que les familles des victimes réclament toujours justice et soutien. ■

(Sources : Le Journal de Québec & AFP, 19.04.2024)

Alire sur le site de l'Unadfi : *Paul Mackenzie inculpé pour terrorisme et meurtres* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/paul-mackenzie-inculpé-pour-terrorisme-et-meurtres/>

Église de l'Unification

Condamnée pour ne pas avoir répondu aux questions du gouvernement ■ Japon

■ **Le tribunal de district de Tokyo a ordonné, mardi 26 mars, à Tomihiro Tanaka, responsable de la branche japonaise de l'Église de l'Unification, de payer une amende de 100 000 yens. En cause : le refus du groupe de répondre à certaines questions posées par le ministère de la Culture.**

Estimant que certaines pratiques impliquant l'Église de l'Unification répondaient aux critères permettant d'ordonner la dissolution du groupe, le ministère a exercé son droit d'interroger le groupe. La loi sur les corporations religieuses stipule qu'un tribunal peut ordonner à une corporation religieuse de se dissoudre s'il

est reconnu qu'elle a commis des actes qui violent clairement les lois et règlements et nuisent sérieusement au bien-être public. Le ministère a demandé à l'Église de l'Unification de répondre à plus de 500 questions sur les activités du groupe, les dons et les affaires judiciaires. Comme l'Église de l'Unification a refusé de répondre

à plus de 100 questions, le ministère a demandé au tribunal d'infliger une amende au groupe et de le dissoudre.

L'Église de l'Unification conteste cette décision justifiant son refus de répondre « parce que les questions portaient sur la vie privée de ses adeptes ».

>>>

>>>

Le ministère allègue, pour sa part, une collecte illégale de dons depuis environ 1980, le montant global s'élevant à près

de 20,4 milliards de yens. Le tribunal examine la demande de dissolution à huis clos, il a entendu les deux parties pour la

première fois en février. ■

(Source : Japan Times, 26.03.2024)

Famille Missionnaire Donum Dei

La congrégation religieuse relaxée en appel ■ France

■ Le parquet avait demandé confirmation du jugement de première instance, mais le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas de lien de subordination au sens où l'entend le travail salarié.

L'association catholique Famille Missionnaire Donum Dei (FMDD), poursuivie pour « travail dissimulé » et « emploi d'étrangers non munis d'une autorisation de travail salarié », a été relaxée ce jeudi 28 mars par la cour d'appel de Nancy. Accusée d'avoir recruté, entre janvier 2013 et décembre 2016, des Travailleuses missionnaires de l'Immaculée (TMI) dans les restaurants de sanctuaires sur les sites de Marseille, La Grâce-Dieu, Domrémy-la-Pucelle,

Lisieux, Menton, Ars-sur-Formans, Lourdes, Toulon et Besançon, elle avait été condamnée en première instance, en août 2022, par le tribunal correctionnel d'Épinal (ville où se trouve la maison mère de la communauté), à une amende de 200.000 euros. Le parquet de Nancy a demandé confirmation de cette peine. Il n'a pas été suivi par le juge pour lequel il n'y avait pas d'infraction et qui a par ailleurs demandé que les 943.000 euros saisis soient restitués à la FMDD.

La FMDD est dans le collimateur de la Miviludes depuis des années. L'association Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux et à leurs familles (Avref) lui a consacré un « livre noir » en 2014. Les Travailleuses missionnaires ont été fondées par Marcel Roussel-Galle en 1950, à Paris. Cet ancien aumônier originaire du diocèse de Besançon est une figure controversée. ■

(Source : La Provence, 28.03.2024)

Fraternité Saint-Pie X

Les archidiocèses de Québec et Sherbrooke prennent leurs distances ■ Canada

■ Alors que des allégations d'abus sexuels pèsent sur la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), un appel à témoins a été lancé par un collectif de victimes. De leur côté, les institutions catholiques romaines de Québec et Sherbrooke ont tenu à clarifier les distances, voire les tensions, qu'elles entretiennent avec la Fraternité.

Le mouvement religieux catholique intégriste FSSPX est particulièrement bien implanté au Québec. Il fait cependant les manchettes des journaux, des victimes dénonçant des « dérives sectaires » et un système

« perpétuant et camouflant des agressions sexuelles et abus de ses prêtres ». Des allégations que réfute la Fraternité.

Invités à réagir, les archidiocèses de Sherbrooke et de Québec ont tenu à réaffirmer que « la Fraternité

n'est pas sous la juridiction de l'Église catholique ». Elle n'est pas non plus « en communion avec elle depuis le rejet des modernisations du Concile Vatican II par ses membres (...). Elle perpétue des différends

>>>

>>>

importants sur la doctrine et la liturgie ». L'Archidiocèse de Sherbrooke indique que « la remise en question de l'autorité du Pape, aggravée par l'ordination d'évêques sans mandat pontifical, constitue un enjeu majeur que des années de discussions ne sont pas parvenues à régler ».

Se disant « très préoccupée par la protection de l'intégrité de toute personne » une porte-parole de l'Église catholique de Québec dit « fermement condamner les abus » et explique « poursuivre l'implantation de pratiques encore plus rigoureuses » dans chacune des paroisses. Elle

invite également la population à ne pas confondre la FSSPX avec la Fraternité Saint-Pierre qui se rassemble à Limoilou et célèbre la messe en latin, mais qui est sous la juridiction du diocèse. ■

(Source : La Voix de l'Est, 17.04.2024)

Condamné pour attouchements sur mineurs ■ France

■ **Le 4 avril, devant le tribunal judiciaire de Gap, un prêtre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a reconnu des attouchements sur sept mineurs, commis entre 2002 et 2018. Il a affirmé avoir prévenu sa hiérarchie de ses attirances.**

Le prévenu, Gilles Bonnin, 58 ans, ancien prêtre de Lescar (64), a déjà été condamné à quatre ans de prison, dont trois avec sursis probatoire, pour des actes similaires dans les années 2000. Il était cette fois jugé pour avoir touché des enfants sur lesquels il avait autorité dans des établissements catholiques et des camps scouts en France, en Suisse et en Espagne, entre 2002 et 2018. A la barre, il a affirmé « avoir toujours lutté contre cette attirance » et en avoir alerté la Fraternité à plusieurs reprises, dès 1998. Cette dernière n'a fait un premier signalement que 21 ans plus tard.

Des victimes ont témoigné, décrivant des attouchements dans des douches de camps scouts et des massages inappropriés à l'école. Les avocats des parties civiles ont dénoncé une « petite partie émergée d'un iceberg », soulignant la crainte des victimes de compromettre leur loyauté religieuse en dénonçant les abus.

Le ministère public a requis quatre ans de suivi socio-judiciaire avec une injonction de soins et une interdiction permanente d'activités impliquant des mineurs. Le substitut du procureur a pointé un abus d'autorité dû à sa fonction.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré au 6 juin 2024.

Selon des informations du journal *Ouest-France*, de nouvelles plaintes ont, depuis, été déposées contre d'autres prêtres de la communauté chrétienne intégriste. Contactée, Solange Doumic, avocate de la FSSPX n'a pas répondu aux questions des journalistes. ■

(Source : Sud-Ouest, 05.04.2024 & Ouest-France, 25.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Conditionnement dans la Fraternité Saint-Pie X* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/conditionnement-dans-la-fraternite-st-pie-x/>

Frères de
Plymouth

Une enquête lancée pour fraude fiscale ■ Nouvelle-Zélande/ Australie

■ **Une enquête d'envergure secoue le monde des affaires liées à l'Église chrétienne des Frères de Plymouth, aussi connue sous le nom de Frères Exclusifs. Bruce Hales, figure de proue de la secte, se trouve au centre de cette tempête financière.**

>>>

>>>

Des centaines d'entreprises affiliées aux Frères Exclusifs en Nouvelle-Zélande pourraient être impliquées dans une enquête pour fraude fiscale, alors que des autorités australiennes scrutent de près les pratiques financières de cette secte. L'Office australien des impôts (ATO) a mené des perquisitions le 19 mars dans plusieurs locaux associés au siège mondial de Universal Business Team (UBT), une entreprise basée à Sydney fournissant des services à environ 3000 entreprises détenues par les Frères Exclusifs dans 19 pays. Les enquêteurs ont également ciblé les sièges sociaux de plusieurs entreprises dirigées

par les Frères Exclusifs ainsi que le système scolaire de la secte, OneSchool Global, dans le but de trouver des preuves de malversations financières. Des documents, ordinateurs et autres matériels ont été saisis dans ces différentes opérations.

Bien que l'Inland Revenue (IRD) en Nouvelle-Zélande n'ait pas confirmé la tenue d'une enquête conjointe avec l'Australie, il est attendu que des informations sur les entreprises néo-zélandaises soient partagées conformément à la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Les Frères Exclusifs ont rapidement minimisé l'importance

de ces perquisitions, affirmant coopérer pleinement avec les autorités fiscales.

Ce scandale survient après des révélations sur les pratiques financières opaques de la secte, notamment des transferts d'argent vers le leader mondial Bruce Hales. L'implication de personnalités politiques, telles que le Premier ministre Christopher Luxon, qui aurait des relations avec des membres clés de la secte, suscite également des interrogations. ■

(Source : Sunday Star Times, 30.03.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Des familles détruites* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/des-familles-detruites/>

La Grande Mutation

Cinq cadres devant le tribunal correctionnel ■ France

■ Étienne Guillé, considéré comme le gourou, est décédé en 2018. Mais cinq de ses lieutenants sont convoqués, du 22 avril au 3 mai, devant le tribunal de Paris. Ils doivent répondre d'abus de faiblesse par sujétion psychologique au préjudice de 20 adeptes. L'un d'eux est aussi jugé pour exercice illégal de la médecine.

Décédé à l'âge de 81 ans, Étienne Guillé affirmait être revenu sur Terre après avoir visité plus de 20 planètes afin de sauver « la race élue ». L'homme se prévalait de son statut d'enseignant-chercheur à la faculté des sciences d'Orsay (Essonne), et de ses travaux sur la physiologie végétale, pour donner un vernis scientifique à des thèses aussi fantasques que dangereuses. Ses fidèles devaient se séparer de leurs proches, qu'il qualifiait de « prédateurs », et s'en remettre au jugement du

pendule, « un instrument tout-puissant au cœur de l'idéologie de la Grande mutation ». Surnommée aussi Groupement de recherche des énergies vibratoires éternelles et Supports vibratoires incorruptibles (Greve et SVI), la secte a rassemblé jusqu'à 200 adeptes. Derrière un folklore ésotérique se cachait une redoutable entreprise de sujétion psychologique, qui a broyé des dizaines de personnes. Pour certains, les conséquences ont été dramatiques : familles

disloquées, isolement, cancers non soignés sans aucune prise en charge palliative... Au moins 3 personnes, dont la fille d'Étienne Guillé, ont été emportées par la maladie. Plus de 11 ans après les premiers signalements, le procès de cinq cadres du mouvement s'est ouvert ce 22 avril, pour dix jours, devant le tribunal correctionnel de Paris.

Incitation à l'abandon de soins

Pour renforcer leur respectabilité, ces cadres publiaient des articles pseudoscientifiques dans leur

>>>

>>>

revue *La Grande Mutation*. Ils n'hésitaient pas à signer les résultats de leurs « recherches » sous différents pseudonymes, afin d'accroître la légitimité de leurs thèses. « Ces gens étaient vus comme des stars, qui avaient fait des découvertes qui allaient révolutionner notre monde », dénonce Me Margaux Machart, avocate d'une victime.

Des séminaires étaient organisés plusieurs fois par mois. Des consultations, individuelles ou collectives, appelées « systémies », étaient également proposées au siège de la secte, rue de Plaisance à Paris (XIV^e). Les séances se terminaient par une danse au son d'un gong et des collectes de

dons pour « libérer » les fidèles « de la pression matérialiste ». Les investigations ont mis au jour un enrichissement personnel modeste, mais réel, pour les cadres du mouvement. « C'est le pouvoir, plus que l'argent, qui était le moteur d'Étienne Guillé », souligne Me Rodolphe Bosselut, avocat de l'Unadfi qui s'est constituée partie civile. « Pour moi, tous les éléments de la dérive sectaire sont réunis. Avec une caution pseudoscientifique qui la rend d'autant plus redoutable. Et au centre des idées véhiculées par cette secte : « la diabolisation de la médecine traditionnelle » selon Catherine Katz, présidente de l'Unadfi.

L'un des cinq prévenus, gendre d'Étienne Guillé, doit aussi répondre d'exercice illégal de la médecine. Dans son cabinet de radiesthésie à Paris, il aurait détourné un jeune homme, atteint d'une maladie chronique, de ses démarches thérapeutiques. À une adepte souffrant d'un glaucome il aurait aussi prescrit du sérum physiologique et des « rééquilibrages et transferts énergétiques ». ■

(Sources : Le Parisien & 20 minutes : 22.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *L'influence d'Étienne Guillé* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/l-influence-d-etienne-guille/>

Légionnaires du Christ

A écouter : *Dans les Yeux d'Olivier*, Europe 1 ■ France

■ Xavier a été recruté dans une communauté aux dérives sectaires. Il a créé un blog pour partager son témoignage et aider des victimes à sortir du silence.

« Si je continuais, j'allais me suicider »... Au micro d'Olivier Delacroix, Xavier se confie sur son histoire au sein de la Légion du Christ. Un quotidien strict, une discipline militaire, les prières pour « sauver l'Église en France », les examens de conscience.... Le quadragénaire, aujourd'hui père

de famille, a refusé de jouer un rôle dans les pratiques utilisées et a décidé de quitter la communauté. Depuis, le fondateur Maciel Degollado est décédé et des allégations d'escroquerie et d'agressions sexuelles ont éclaté dans la presse. ■

(Source : Europe 1, 02.04.2024)

Podcast sur : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-les-yeux-d-olivier-de-lacroix/xavier-a-ete-recrute-dans-une-communaute-aux-derives-sectaires-si-je-continuais-jallais-me-suicider-4238625>

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Quelles réparations pour les victimes de la Légion du Christ* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/quelles-reparations-pour-les-victimes-de-la-legion-du-christ/>

Lev Tahor

Trois frères condamnés pour enlèvement de mineurs ■ États-Unis

■ Trois membres de la secte extrémiste juive Lev Tahor ont été reconnus coupables de l'enlèvement d'une jeune fille de 14 ans et de son frère de 12 ans, au domicile de leur mère, en 2018.

Les frères Weingarten, Yoil, Yakov et Shmiel, étaient les derniers des neuf suspects de l'affaire à être jugés. Au fil des procès, tous ont plaidé coupable et ont été condamnés, y compris le chef de Lev Tahor (« cœur pur » en hébreu), Nachman Helbrans, qui a écopé de 12 ans de prison en 2022.

En décembre 2018, pendant Shabbat, des membres de la secte Lev Tahor ont kidnappé deux enfants, en pleine nuit, dans le village de Woodridge, dans l'État de New York. Leur objectif était de réunir la fille avec l'homme adulte qu'ils considéraient être son « mari ». Selon les enquêteurs américains, Lev Tahor a pour coutume de marier des mineures à des hommes adultes et de les forcer à avoir des relations sexuelles. Dans cette affaire, la jeune fille avait 13 ans lorsqu'elle a été mariée à Jacob Rosner, alors âgé de 18 ans, un mariage illégal

qui n'a jamais été officiellement reconnu. Retrouvés au Mexique après des semaines de recherches auxquelles ont participé des centaines d'enquêteurs et de membres des forces de l'ordre, les enfants ont été ramenés à New York, chez leur mère. Les trois frères, condamnés ce 29 mars, ont été extradés du Guatemala vers les États-Unis en 2022, incarcérés dans la prison du comté de Westchester et jugés par le tribunal du district sud des États-Unis à White Plains. Sentence dans les prochains mois.

Communauté basée au Guatemala

Lev Tahor est un groupe secret qui adhère à une interprétation extrême de la loi juive qui restreint sévèrement les contacts de ses membres avec le monde extérieur et ainsi que les aspects quotidiens de leur vie, tels que leur régime alimentaire et leur tenue vestimentaire. Depuis

l'arrestation du chef de la communauté, certains membres ont fui et se sont installés dans les Balkans et au Maroc. La majorité des adeptes semble toutefois être restée au Guatemala, où le groupe est basé depuis 2013 environ, après des séjours en Israël et au Canada où ils ont tenté d'échapper à la surveillance du gouvernement.

Pour les « Survivants de Lev Tahor », opposants aux activités de la secte, la condamnation des trois frères qui étaient les chefs du groupe laisse un vide. Ils espèrent que les autorités pourront empêcher toute communication entre les dirigeants en prison et « les membres encore piégés au Guatemala ». ■

(Source : The Times of Israël, 29.03.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on de la communauté Lev Tahor* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2014/11/La-communauté-Lev-Tahor.pdf>

Mouvement raëlien

A écouter *Affaires sensibles*, Radio France / Secte, clonage et soucoupes volantes : voyage aux frontières du Raël ■ France

■ Depuis plus de 40 ans, il revient régulièrement à la Une de l'actualité. Derrière le personnage de Raël, qui dit « avoir rencontré des extraterrestres et accepté une mission divine », un français du nom de Claude Vorilhon... Un récit documentaire signé Adrien Carat avec, pour invité, François-Xavier Bauduin, professeur d'histoire et docteur en sociologie des religions. ■

(Source : Radio France, 16.04.2024)

>>>

Podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/affaires-sensibles-du-mardi-16-avril-2024-2136462>

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Mouvement raëlien, que sait-on ?* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/12/Le-Mouvement-raëlien.pdf>

Opus Dei

Des « Servantes de Dieu » brisent le silence ■ Irlande

■ Le *Financial Times* a ouvert une grande enquête qui met lourdement en accusation l'Opus Dei, l'une des organisations catholiques les plus puissantes. Dans ce cadre, seize anciennes assistantes numéraires, qui ont travaillé pour l'organisation comme domestiques, non rémunérées, ont accepté de se confier à la journaliste Antonia Cundy.

Issues de milieux ruraux et de la classe ouvrière, des jeunes filles ont été recrutées par l'Opus Dei « en vue de recevoir une éducation ». Ces femmes ont surtout été contraintes à la servitude domestique sous un contrôle psychologique strict. Quand elles ont finalement eu le courage de tout quitter, elles se sont retrouvées totalement démunies. C'est ce que raconte Ann Marie Allen, une Irlandaise aujourd'hui âgée de 60 ans. Elle avait 15 ans lorsqu'elle a rejoint un cours de formation dans une école de restauration gérée par l'Opus Dei. À 16 ans, elle est devenue « numéraire auxiliaire ». Elle travaillait du matin au soir dans la résidence des étudiants de l'organisation à Galway, cuisinant et servant des repas, faisant la lessive et nettoyant les chambres. Lorsqu'elle ne travaillait pas, elle vivait dans un centre Opus Dei. Là-bas, dit-elle, elle était pressée d'assister à la messe. Mais surtout, elle pouvait être privée de repas, devait dormir une nuit par semaine sur le sol, sans

matelas, prendre des douches froides, et était obligée de porter un cilice autour de la jambe deux heures par jour. Elle dit qu'elle a été isolée de sa famille, que ses courriers étaient ouverts et que ses appels téléphoniques étaient surveillés. Au lycée, se souvient-elle, il n'y avait pas de manuels scolaires, pas d'emploi du temps, tout était improvisé. Au fil du temps, elle a dû se conformer aux « orthodoxies ». On lui répétait : « si vous ne suivez pas votre vocation, vous n'aurez pas de relations heureuses... Vous irez en enfer ».

« Corrections fraternelles »

Elle évoque aussi « les corrections fraternelles », sorte de réprimandes verbales visant à formater votre comportement, et les petits coups de fouet le samedi. « Vous ne pouvez pas vous opposer. On réprime constamment vos valeurs, vos opinions... C'est du catholicisme sous amphétamines ».

Finalement, avec l'aide de son père, elle dit avoir réussi à fuir

et se reconstruire. Elle a étudié le soir, obtenu un certificat de fin d'études secondaires, puis une maîtrise, et est devenue haut fonctionnaire pénitentiaire. Aujourd'hui, elle est l'un des éléments clés d'un élan mondial d'anciens numéraires auxiliaires voulant dévoiler ce qui s'est passé au sein de Opus Dei et demander réparation. Avec 43 anciens membres (la plupart d'Amérique du Sud), elle a déposé une plainte auprès du Vatican. Ce témoignage est au cœur d'une enquête majeure publiée par le *Financial Times* mi-mars. Interrogée par les journalistes, l'Opus Dei rejette « toute accusation d'exploitation ». L'organisation dit reconnaître « qu'il y a pu avoir de mauvaises expériences » et invite, dans ces cas-là, « les personnes à déposer une plainte formelle ». ■

(Sources : Raidió teilifís Éireann, 30.03.2024 & Golias Magazine, 03.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *L'Opus Dei n'est plus en odeur de sainteté* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/lopus-dei-nest-plus-en-odeur-de-saintete/>

Preparing with People

Ouverture prochaine du procès de Chad Daybell ■ États-Unis

■ Chad Daybell, prédicateur de la secte mormone apocalyptique *Preparing with People*, est impliqué dans les meurtres de sa femme et des enfants de sa nouvelle compagne. Il doit comparaître devant le tribunal de Boise, capitale de l'Idaho.

Âgé de 55 ans, Chad Daybell, prophète d'une secte religieuse qui croit au retour de Jésus sur terre, et auteur de plusieurs livres sur la fin du monde, est accusé de trois meurtres, de fraude à l'assurance, de tromperie et de conspiration en vue de commettre un meurtre. Les procureurs affirment que lui et sa compagne, Lori Vallow Daybell, croyaient que « des esprits maléfiques pouvaient s'emparer des âmes humaines » et que « des forces

malveillantes transformaient les enfants en zombies ». Pour eux, le seul moyen de les sauver était de « tuer les personnes possédées ». Cette affaire hors du commun a défrayé la chronique aux États-Unis, notamment après la découverte des corps des enfants, démembrés et calcinés, enterrés dans le jardin de leur propriété dans une sorte de cimetière pour animaux.

Lori Vallow Daybell a déjà été

condamnée à la prison à vie sans libération conditionnelle pour son rôle dans ces crimes. On impute également au couple le meurtre du mari précédent de Lori Vallow Daybell et la mort mystérieuse de son frère, Alex Cox.

S'il est reconnu coupable, Chad Daybell risque la peine de mort. Il nie toutes les accusations et plaide non coupable. ■

(Sources : Newsweek & The Independent, 01.04.2024)

Scientologie

Il travaillait 80 heures par semaine pour 5000 dollars par an ■ France

■ Dans un témoignage exclusif pour la série *Informer* de *Vice*, un ancien membre de l'Église de Scientologie révèle les coulisses de cette organisation.

Attiré par *La Dianétique* du fondateur L. Ron Hubbard's, il s'est laissé séduire par une offre de test de personnalité gratuite et a ainsi rejoint l'Église de Scientologie alors qu'il avait une vingtaine d'années. Ce qui a commencé comme une simple quête personnelle s'est transformé en un cauchemar de travail forcé et de conditions de vie précaires.

Pressé de rejoindre le personnel, il a été contraint de signer un contrat de bénévolat de deux ans et demi, l'obligeant à travailler plus de 80 heures par semaine pour un salaire dérisoire. Envoyé à Clearwater, en Floride, considérée comme le sanctuaire de la Scientologie, il a été privé de son passeport.

Alors qu'il travaillait sans relâche pour compenser ses frais de

subsistance, son désenchantement grandissait. Convaincu que l'Église était motivée par le profit plutôt que par l'aide aux autres, il a finalement décidé de partir. Mais quitter l'Église de Scientologie n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Avant de partir, les membres sont soumis à un « contrôle de sécurité » strict, conçu pour s'assurer qu'ils ne divulguent pas les secrets de l'organisation.

>>>

>>>

Ce n'est que des années plus tard que l'ancien membre a réalisé l'étendue de l'emprise de l'Église sur sa vie. Son témoignage révèle

les tactiques coercitives utilisées par la Scientologie pour maintenir ses membres sous contrôle. ■

A voir (en anglais) : *Informer*, « com-

ment j'ai échappé à l'Église de scientologie » : <https://www.youtube.com/watch?v=pjzj2aUPr2g>

(Source : Vice, 25.03.2024)

Un nouveau siège officiellement inauguré à Saint-Denis ■ France

■ À quatre mois du coup d'envoi des Jeux olympiques, l'Église de Scientologie a inauguré un imposant centre de formation à proximité du Stade de France, à Saint-Denis. Autorités et associations mettent en garde, cet emplacement stratégique renforçant le risque de prosélytisme de cette organisation.

Dans son dernier rapport datant de 2021, la Miviludes a souligné le caractère non anodin du choix de cette localisation à Saint-Denis. Le bâtiment clinquant de cinq étages, situé à proximité du Stade de France et du futur village olympique, offre à l'Église de Scientologie une visibilité opportune pour promouvoir ses activités. En 2021, la Miviludes a enregistré 33 saisines concernant ce mouvement dont elle a souligné la « stratégie de reconquête à grande échelle » et le « manque de transparence ».

La mairie de Saint-Denis a exprimé son désaccord avec cette ouverture, regrettant de ne pas avoir pu acquérir le bâtiment avant que l'Église de scientologie ne le fasse en 2017. Cette municipalité, qui avait engagé une lutte administrative contre l'organisation, déplore que ses tentatives de blocage aient été

contournées par des décisions judiciaires.

L'Église de Scientologie opère en toute légalité en France sous le statut d'association loi 1901, malgré une condamnation en 2013 pour « escroquerie en bande organisée » et « pratique illégale de la pharmacie » pour certains des dirigeants. Outre Saint-Denis, elle dispose de quatre centres de formation en France : à Angers, Clermont-Ferrand, et deux plus petits à Paris. Les autorités et les associations de lutte contre les dérives sectaires sont sur le qui-vive, conscientes des risques de prosélytisme accru à l'approche des Jeux olympiques de Paris. D'autant que, même si les chiffres manquent, tout laisse à penser que l'organisation est en perte de vitesse. Ce polygone pseudo-futuriste apparaît comme l'étendard d'un immense coup de communication...

Marie Drillhon, vice-présidente de l'Unadfi, met en garde contre les intentions opportunistes de l'organisation et ses tactiques de recrutement, comme la distribution de livrets par exemple. Elle encourage le public à ne pas se laisser séduire aveuglement et à bien se renseigner. « Il est crucial que les citoyens reconnaissent que la liberté d'expression peut également être utilisée par des groupes aux intentions douteuses ». Un appel à la vigilance que partage le Caffes. Les services de l'État ont, pour leur part, annoncé des actions de sensibilisation aux risques de dérives sectaires dans leur ensemble. ■

(Sources : France Info & TV5 Monde, 06.04.2024 ; Libération, 07.04.2024 ; Marianne, 09.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Des test de personnalité orientés* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/des-tests-de-personnalite-orientes/>

A voir

Comprendre en trois minutes, Le Monde



Qu'est-ce que la Scientologie ?

■ L'histoire de ce mouvement, ses croyances, les ennuis judiciaires de son fondateur, les stratégies développées par le mouvement pour s'implanter en France... Tout est résumé ici :

Vidéo explicative : https://www.lemonde.fr/comprendre-en-3-minutes/video/2024/04/18/qu-est-ce-que-la-scientologie-comprendre-en-trois-minutes_6228484_6176282.html ■

(Source : Le Monde, 18.04.2024)

Développement personnel

Formations contestées chez Fleury Michon ■ France

■ En 2023, Fleury Michon a alloué 500 000 € à la formation du personnel. L'investissement pourrait paraître louable si les méthodes de développement personnel choisies par l'entreprise n'étaient pas ciblées « à risque de dérives sectaires » par la Miviludes.

Une enquête, réalisée en juin 2023 par trois journaux locaux¹, a révélé que l'entreprise Fleury Michon, basée à Pouzauges (Vendée), a utilisé des formations de développement personnel controversées, dont l'ennéagramme, une méthode de classification de la personnalité. Cette pratique, décriée par la CGT, aurait été introduite par un conseiller en stratégie sociale... bien que figurant parmi les pratiques à risque de dérives sectaires selon la Miviludes !

Des membres du personnel ont exprimé des inquiétudes, affirmant que la direction utilisait l'ennéagramme « pour manipuler les employés ou former des groupes de travail en fonction des personnalités, voire pour se

séparer de certains employés ». Les tensions, qui s'inscrivent dans un contexte de conflits sociaux récurrents depuis un plan de suppressions d'emplois en 2017, sont montées d'un cran quand l'information a été rendue publique. En réaction, la direction a menacé les élus du Comité social et économique (CSE) de sanctions s'ils divulguaient des documents internes. Lors de réunions ultérieures du CSE, certains élus avaient demandé la suspension du financement de ces formations et la réaffectation du budget aux salaires. Ils ont essuyé une fin de non-recevoir de la DRH qui a maintenu les formations affirmant « qu'elles étaient destinées à mieux se connaître ». En 2023, « près de 500 000 euros ont été dépensés pour ces

formations de développement personnel » selon les syndicats. De quoi exacerber les tensions entre la direction et les employés. Depuis, les relations se seraient encore détériorées. Un élu du personnel est visé par une procédure disciplinaire. Certains n'hésitent pas à parler de « répression syndicale ». Contacté sur tous ces points, Fleury Michon a précisé ne pas vouloir apporter de « commentaires sur cette situation interne ». ■

1. Le Sans Culotte (Vendée), La Lettre à Lulu (Nantes) et La Topette (Angers).

(Source : L'Humanité, 16.04.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : Derrière le succès de l'ennéagramme, des drames : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/psychotherapie-et-developpement-personnel/derriere-le-succes-commercial-de-lenneagramme-des-drames/>

L'église MLK attire plus de 4000 fidèles chaque week-end

■ France

■ Le phénomène des « megachurch », ces églises géantes proposant des prêches aux allures de show, semble se développer en France. A Créteil, la récente église Martin-Luther-King (MLK) attire ainsi plus de 4000 fidèles chaque week-end.

Au bord de la nationale 406, en périphérie de Créteil, trône un vaste complexe de 6000 m². Derrière la façade en verre, un auditorium, un restaurant, une crèche et une salle de sport entre autres. Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'un palais des congrès mais de l'église Martin-Luther-King (MLK), l'une des 7 « megachurch » établies en France.

Chaque week-end, entre 4 000 et 5 000 personnes viennent ici pour assister à l'une des cinq célébrations, caractérisées par une ambiance moderne et rythmée, mêlant prédication, musique et spectacles.

Ces églises géantes, comme il en existe aux États-Unis depuis les années 1970, se développent en France depuis une vingtaine d'années. Il en existe aujourd'hui cinq en Île-de-France, une à Bordeaux et une à Mulhouse. « Leur émergence répond à des changements sociétaux », souligne Sébastien Fath, historien, chercheur au CNRS, spécialisé dans l'étude du protestantisme évangélique. « La

méga église est liée au contexte urbain d'aujourd'hui, à la manière des petits cinémas qui sont remplacés par des multiplexes ». Ces églises accompagnent aussi un mouvement plus profond : l'essor de la religion évangélique en France et dans le monde. Selon le CNEF (Conseil National des Évangéliques de France), qui regroupe 32 des 45 unions d'églises évangéliques que compte le pays, on estime à plus d'un million le nombre de personnes se déclarant évangéliques dans le pays, dont 750 000 pratiquants réguliers.

Modèle économique atypique

Dans cette église de Créteil, l'entrée est gratuite mais une inscription est nécessaire. Des bénévoles contrôlent les sacs et scannent les billets. Ils sont une centaine, reconnaissables à leur T-shirt noir estampillé MLK. Ils sont chargés de l'accueil et de la sécurité mais aussi de la garderie et de l'animation auprès des enfants qui peuvent participer à une forme de catéchisme pendant que les adultes se réunissent dans l'auditorium. C'est dans cet espace

de 1200 m², avec 1500 places assises et des écrans géants, que prêche le pasteur Ivan Carlier. Sur scène, il est accompagné de musiciens. Ses prestations sont enregistrées pour être diffusées sur YouTube. En moyenne, plus de 40 000 personnes les regardent en différé sur la plateforme vidéo. Chaque week-end, le pasteur invite une personnalité et les thèmes abordés durant l'homélie se veulent en phase avec les préoccupations des gens. Ivan Carlier n'hésite pas à utiliser l'humour. Le ton est tonique et le vocabulaire simple. « Les traditions sont complètement repensées pour pouvoir être audibles pour quelqu'un d'agnostique en 2024 », explique le pasteur. Et les fidèles interrogés apprécient. « Le message est à portée de tout le monde. Qu'on soit dans la foi, qu'on y arrive, c'est accessible. On peut mettre en pratique au quotidien. Ce n'est pas juste théorique », confie ainsi Maylanie, 40 ans. Les jeunes sont séduits par cette sorte de talk-show. Ici, la moyenne d'âge est de 26 ans.

Les célébrations se terminent

>>>

>>>

par un appel aux dons. Ils représentent une des principales sources de financement de l'église. Pour compléter ses revenus, MLK loue ses locaux à d'autres organisations ou particuliers en dehors des heures

de culte. Le modèle économique est atypique. Si certaines « megachurch » françaises ont fait l'objet de signalements auprès de la Miviludes, pour leurs exigences financières et aussi pour leur prosélytisme, MLK, pour sa part,

se dit transparente. ■

(Source : Ouest-France, 02.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Le temps des méga églises* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-temps-des-mega-eglises/>

Le pasteur Chris Oyakhilome persiste avec ses sermons anti-vaccins ■ Nigéria

■ Le célèbre prédicateur évangélique africain, Chris Oyakhilome, également connu sous le nom de Pastor Chris, attire l'attention avec ses discours complotistes. Sur la chaîne YouTube de son église, il a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'y avait jamais eu de preuve de l'efficacité des vaccins et il accuse les autorités de mentir à ce sujet.

Agé de 60 ans, Pastor Chris, qui dirige l'église Christ Embassy à Lagos, au Nigeria, compte des centaines de milliers d'adeptes dans le monde entier. Au cours des dernières années, alors que le paludisme reste un fléau sur le continent, il a propagé des messages anti-vaccins, ciblant spécifiquement le nouveau vaccin distribué en Afrique contre cette maladie. Selon des enquêtes de la BBC, Oyakhilome a produit au moins cinq discours anti-vaccins au cours des six derniers mois, martelant qu'il s'agirait

« d'un outil de dépeuplement du monde ».

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) tire la sonnette d'alarme. Selon elle, « la diffusion de fausses informations sur les vaccins, surtout par des personnalités influentes, peut avoir des conséquences dévastatrices pour la santé publique, en particulier en Afrique où les maladies évitables par la vaccination sont nombreuses ».

Malgré les critiques et une condamnation par les autorités britanniques pour avoir diffusé

des informations trompeuses sur la pandémie de Covid-19 et les vaccins, Oyakhilome continue de bénéficier d'une large audience. Des experts et anciens membres de son église commencent néanmoins à s'insurger, qualifiant ses affirmations « de dangereuses et non conformes à la foi chrétienne ». Pour l'écrivain Ogunro, qui a quitté l'Église, « nous devons trouver un moyen de réglementer les prédicateurs comme lui ». ■

(Source : BBC, 19.04.2024)

Mouvance
Hindouiste

Les sciences revisitées par le nationalisme et la religion

■ Inde

■ Les religions peuvent conduire à l'obscurantisme. En Inde, où le pays est dirigé par des nationalistes hindous, l'enseignement en fait directement les frais.

>>>

>>>

Selon leurs manuels scolaires officiels indiens, « le pays maîtrisait il y a des siècles des technologies spatiales avancées ». Dans les anciennes épopées sanskrites, par exemple, « on avait l'habitude de se déplacer en char volant, et les plus chanceux habitaient dans des palais en lévitation ». Ces affirmations farfelues ont un but bien concret : permettre aux nationalistes hindous, qui dirigent le pays, d'expliquer un exploit technologique bien réel comme l'atterrissage sur la Lune du tout premier module indien, Chandrayaan-3, l'été dernier. Le Premier ministre, Narendra Modi, mentionne ainsi désormais que son leadership « a joué un rôle crucial dans le triomphe de Chandrayaan-3 et a fait inscrire le nom

de [son] pays sur la surface de la Lune ».

Le gouvernement indien n'aime pas l'évolution, sauf si elle se fait par le karma et la réincarnation. Darwin et sa théorie de l'évolution ont ainsi été bannis des programmes de seconde, l'enseignement de la biologie est optionnel en première et en terminale. Pas question non plus de parler de l'électromagnétisme, du réchauffement climatique, de la gestion des ressources naturelles ou encore du tableau périodique des éléments de Dmitri Mendeleïev, qui recense tous les atomes qui composent la matière. Selon la conception hindoue, l'Univers a été créé à partir de cinq éléments : la terre, l'eau, le feu, l'air et le ciel.

Dès son arrivée au pouvoir en 2014, Narendra Modi avait donné le ton en affirmant « avoir retrouvé dans les textes fondateurs de l'hindouisme des traces de chirurgie esthétique et de sciences génétiques », ce qui expliquerait l'anatomie du dieu Ganesh, à tête d'éléphant. Et il serait à l'aise avec les réseaux sociaux parce que « les satellites et Internet existaient déjà en Inde plusieurs siècles avant J.-C ». Le monde scientifique et académique indien a beau se mobiliser à travers des lettres ouvertes, rien ne semble ralentir l'obscurantisme porté par l'idéologie hindoue. ■

(Source : Charlie Hebdo, 27.03.2024)



New Age

Une approche « quantique » à la faculté de Montpellier France

■ A l'université Paul Valéry de Montpellier, un master en éducation revendique une approche « quantique ». De quoi laisser parfois les scientifiques et susciter une polémique.

Quantique : le terme s'applique aux particules élémentaires, comme les électrons ou les photons. On peut donc se demander ce que cette notion de physique vient faire dans un diplôme de science de l'éducation, reconnu par l'État. Dénichée par un YouTubeur spécialisé sur ces sujets, la plaquette de ce master tourne sur les réseaux sociaux et agace des scientifiques¹ qui ont inter-

pellé publiquement l'université. La responsable de ce master, ouvert en 2011, rétorque avoir « simplement voulu préciser la philosophie dans laquelle s'inscrivent ses cours. Ce master n'est pas quantique mais il s'inspire des dernières recherches sur le cerveau qui démontrent que des effets quantiques surviennent lors des processus neuronaux. Ces mécanismes sont d'ailleurs la

base de la pleine conscience, que j'enseigne dans mes cours ». Pour l'enseignante, cette polémique ne serait en fait « qu'une guerre de chapelles ».

Reste qu'associer des phénomènes quantiques avec le monde qui nous entoure est, par essence, trompeur. Cette association se retrouve d'ailleurs bien souvent dans les théories et dérives pseudoscientifiques. En 2021, le mot

>>>

>>>

figurait ainsi dans le rapport de la Miviludes qui expliquait que « ce langage, lorsqu'il est utilisé pour d'autres questions que la science des particules, donne une illusion de sérieux à un contenu imprécis et non exempt d'amateurisme ».

Le master de Montpellier vise aussi à former au « leadership vibratoire », une notion associée à des théories pseudoscientifiques sur les fréquences émotionnelles. Là encore, de fausses interprétations pouvant conduire à des dérives citées par la Miviludes.

La responsable, docteur en neuropsychologie, s'en défend expliquant « utiliser ces notions pour renvoyer vers les compétences plus pragmatiques de son cours

comme la gestion émotionnelle en situation professionnelle, l'empathie ou encore la bienveillance ». Un travail qu'elle poursuit lors d'un stage annuel dans un centre bouddhiste, affilié à l'école de Nyingmapa, une branche de la religion axée sur l'ésotérisme et le tantrisme !

Cette approche a fait polémique en interne, plusieurs enseignants ayant fait entendre leur désaccord. « Il ne faudrait pas croire que l'université Paul Valéry est l'ancre du complotisme et des sciences parallèles », s'inquiète une source au sein de l'établissement. D'autant plus inquiétant que ni la direction générale de l'enseignement supérieur, ni le

Haut conseil de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'institution qui évalue la qualité de l'enseignement des universités, ne semblent avoir remis en question ces méthodologies. ■

1. Parmi eux, le physicien Etienne Klein, le docteur Jérôme Barrière, membre du Conseil scientifique de la société française du cancer, ou encore le chercheur critique Lonni Besançon.

(Source : L'Express : 20.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Guerlain dévoile une nouvelle crème aux propriétés "quantiques"* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/guerlain-devoile-une-nouvelle-creme-aux-proprietes-quantiques/#more-22073>



PSNC réservées ou non aux professionnels de santé ? ■ France

■ Dans un article récent, *TopSanté* fait le point sur la réglementation de l'exercice de cinq PSNC : la phytothérapie, l'aromathérapie, l'homéopathie, la naturopathie et l'acupuncture.

Si jusqu'en 1941, il existait un diplôme d'herboristerie reconnu par l'État, désormais la phytothérapie est enseignée dans le cadre de diplômes universitaires accessibles à certaines professions de santé : médecins généralistes, vétérinaires, dentistes, sages-femmes... Les pharmaciens, eux, reçoivent des cours de botanique pendant leur cursus universitaire. Il existe également des forma-

tions privées de phytothérapie, accessibles à tous et toutes. Un phytothérapeute n'est donc pas nécessairement professionnel de santé.

L'aromathérapie, qui fait appel aux huiles essentielles, est enseignée à l'université dans des cursus destinés aux professionnels de santé. Le titre d'aromathérapeute étant réservé aux titulaires de ces

diplômes, un aromathérapeute est donc théoriquement toujours un professionnel de santé. Mais attention ! Pour cette pratique, des formations privées existent également, et permettent de se revendiquer « conseiller en aromathérapie », « aromathérapeute », voire « herbaliste ».

Quant à l'homéopathie, il existait jusqu'en 2019 un titre d'ho-

>>>

>>>

méopathe réservé aux médecins généralistes. Aujourd'hui, l'Ordre des médecins ne reconnaît plus ce titre et les nouveaux médecins ne peuvent donc plus se présenter comme « homéopathe ». Toutefois, cette décision ordinaire n'étant pas rétroactive, les médecins ayant obtenu ce titre avant 2019 peuvent toujours le faire valoir... Et, bien que l'homéopathie n'ait jamais fait la preuve de son efficacité, tous les médecins sont en droit d'en prescrire.

Pour la naturopathie, la situation

est bien plus claire : cette pratique, associée à un risque élevé de dérives, n'est ni reconnue comme une pratique médicale ni réglementée. N'importe qui peut donc, sans formation particulière, se revendiquer naturopathe ou choisir parmi les nombreux titres offerts par les formations privées du domaine : praticien naturopathe, naturopathe holistique, conseiller en hygiène vitale, naturothérapeute, etc.

Enfin, l'acupuncture étant considérée comme un acte médical,

elle ne peut théoriquement être pratiquée que par un ou une médecin, sage-femme ou chirurgien-dentiste, et ce, après une formation de 2 ans. Toutefois, selon les chiffres de 2012 du Syndicat national des médecins acupuncteurs français (SNMAF), entre 4000 et 6000 personnes pratiqueraient illégalement cette thérapie... ■

(Source : TopSanté, 27.03.2024)

Le délit contre l'abandon des soins adopté par le Parlement ■ France

■ Longtemps débattu, le texte a finalement été voté par l'Assemblée Nationale le 9 avril dernier, par 146 voix contre 104.

Ce texte crée un délit de provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins, passible d'un an d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Si l'incitation est suivie d'effets, la peine peut même s'étendre à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende. Les conduites visées concernent « la provocation, au moyen de pressions ou de manœuvres répétées » à « abandonner ou à s'abstenir de suivre un traitement médical thérapeutique ou prophylactique », lorsque cet abandon « est présenté comme bénéfique pour la santé » lorsqu'il

peut avoir des « conséquences particulièrement graves ».

Cette proposition a toutefois fait débat, en particulier dans les rangs de l'opposition, mais aussi sur les réseaux sociaux. Un des principaux contre-arguments à ce texte est la menace qu'il fait peser sur les libertés publiques, en particulier dans le cadre des critiques vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Le cas d'Irène Frachon a notamment été pris pour exemple à plusieurs reprises lors du débat parlementaire : cette médecin avait lancé l'alerte sur les risques graves associés à la consommation de Mediator,

un médicament prescrit contre le diabète.

Face à ces inquiétudes, la secrétaire d'État Sabrina Agresti-Roubache a avancé qu'il « n'est pas dans l'intention du gouvernement d'interdire la critique médicale », « d'empêcher les malades de décider en toute conscience et pleinement éclairés de prendre ou de s'abstenir d'un traitement », ou encore « d'épingler les discussions familiales ou amicales ». ■

(Source : Whats Up Doc Le Mag, 10.04.2024)

Un salon du bio suscite la polémique ■ France

■ Le programme du salon, qui s'est tenu du 12 au 14 avril à Besançon, fait la part belle aux PSNC.

La dix-septième édition du salon « Bio&Co » prévoyait ainsi des cours de naturopathie, la vente de bijoux thérapeutiques ou encore des conférences sur la pratique du jeûne.

Plusieurs scientifiques et élus se sont donc alarmés des conséquences possibles de cet évènement. Un collectif de chercheurs du laboratoire Chrono Environnement a notamment adressé un courrier à Christine Bouquin, présidente du département du Doubs : « Ces trois jours feront la part belle à des exposants et conférenciers que l'on peut objectivement taxer de charlatanisme, proposant des traitements fondés sur des pseudosciences », soulignaient-ils notamment. Selon l'association « À gauche citoyen », un salon de ce type soulèverait au moins trois problèmes : « la promotion de thérapies alternatives qui sont dangereuses directement ou indirectement en détournant le public de la médecine classique [...] L'amalgame malheureusement trop fréquent entre agriculture biologique et pseudosciences [...] La tribune offerte à des conférenciers ouvertement complotistes ».

L'inquiétude de ces différents acteurs est notamment due à l'invitation du professeur Henri Joyeux. Cet ex-chirurgien cancérologue, interdit d'exercer la médecine depuis le 1^{er}

janvier 2024, est notoirement opposé à certains vaccins ; il aurait également été impliqué dans des essais clandestins sur les maladies de Parkinson et d'Alzheimer, réalisés au sein d'une abbaye de Poitiers. C'est d'ailleurs sur ce thème que le Pr. Joyeux a été invité à s'exprimer dans le cadre du salon « Bio&Co » : une conférence intitulée « Évitez Parkinson et Alzheimer ! » a ainsi été programmée le 12 avril.

Selon la docteur Frédérique Nassoy-Stehlin, présidente du conseil départemental du Territoire de Belfort de l'Ordre des médecins et vice-présidente de la section santé publique du Conseil national de l'Ordre, il est difficile de statuer sur le droit du professeur Joyeux de donner des conférences portant sur des questions médicales malgré son interdiction à exercer. Elle explique également à *FranceTV* que l'Ordre a choisi de ne pas signaler ce salon destiné au grand public. « On ne soutient pas pour autant ce genre de salon, car il donne une tribune à des thérapeutes autoproclamés ou à des personnes qui ne délivrent pas le bon message sur le plan médical », précise la médecin.

Parmi les autres intervenants controversés figure Fabien Moine, un « formateur en santé naturelle » qui intervient notamment dans différentes écoles de naturopathie. Bien qu'ayant fait

l'objet de trois signalements auprès de la Miviludes entre 2018 et 2023, plusieurs conférences lui ont été confiées dans le cadre de ce salon comme « Prévenez les maladies chroniques avec l'alimentation » ou encore « Le jeûne, charlatanisme ou cure de jouvence ? ».

Selon Gudrun Bornette, chercheuse en écologie aquatique, végétale et zones humides, « on entend beaucoup de choses sur l'écologie, mais beaucoup de gens ne savent pas vraiment ce que c'est ». « Pour moi, il s'agit essentiellement d'une opération marketing : neuf fois sur dix, tout est centré sur le bien-être, mais pas sur les solutions qui auront le moins d'impact », ajoute cette directrice de recherche au CNRS.

Rencontré par *FranceTV Info* lors de la mise en place du salon, l'organisateur, Patrick Viot, balaie les critiques : « Il n'y a pas d'embrigadement dans ce salon. Je comprends les inquiétudes, mais pas de mettre des personnes au pilori ». Concernant l'invitation du Pr. Joyeux, il souligne que ce dernier « était déjà venu » et justifie son choix : « je l'ai invité parce qu'il lie la santé avec l'alimentation et la prévention. Il est éloquent, ses propos passent bien. Pour le reste, je ne suis pas là pour juger ». L'organisateur met d'ailleurs en cause l'Ordre des médecins « qui protège son

>>>

>>>

pré-carré » et juge que le recours aux traitements médicaux de la population est trop élevé : « Les traitements médicaux sont souvent remboursés et donc

gratuits. L'alimentation a quant à elle un coût.

Contactée par *FranceTV Info* avant la tenue du salon, la préfecture du

Doubs avait indiqué qu'aucune interdiction ou restriction ne serait mise en place. ■

(Source : France TV Info, 11.04.2024)

Le risque de dérives sectaire en oncologie ■ France

■ Une session du 17^e Congrès de médecine générale, organisé fin mars 2024, était dédiée à la prévention des dérives sectaires, particulièrement en oncologie.

Ce temps visait à donner quelques clefs aux médecins pour repérer les signes d'emprise et accompagner les patients afin d'éviter leur renoncement aux soins. La session était particulièrement focalisée sur les malades atteints de cancer, que la gravité de la maladie peut rendre particulièrement vulnérables aux promesses illusoire de guérison. Le recours aux PSNC connaît depuis quelque temps un essor particulier, marqué par la crise de confiance liée au Covid et un phénomène accru de désertification médicale. De fait, selon la Miviludes, quatre Français sur 10 auraient recours aux PSNC, dont 60% parmi les malades du cancer.

Selon Claude Linassieur, directeur du pôle Prévention de l'organisation et des parcours de soins à l'Institut national du cancer (Inca), la question de l'adhésion aux fausses informations est centrale ; ces dernières « visent à placer les pratiques alternatives au même niveau voire au-

dessus de la médecine. C'est un premier pas vers la croyance et potentiellement vers l'abandon d'une prise en charge appuyée par une démonstration scientifique ».

Si les PSNC peuvent parfois participer à l'amélioration de la qualité de vie, elles peuvent également constituer « une porte d'entrée vers une mise sous emprise », indique Chantal Gatignol, conseillère santé de la Miviludes. « Dans 20 % des cas, on observe un passage de dérives thérapeutiques à sectaires », pointe-t-elle.

Certains contextes sont particulièrement à risque de dérives, comme les stages ou retraites, durant lesquels l'effet de groupe et le sentiment d'appartenance masquent un « processus d'emprise mentale, de captation financière et de prosélytisme agressif », selon le journaliste Étienne Jacob, auteur de *La France des gourous, Journal d'un infiltré*.

Plusieurs indices peuvent alerter

les médecins : le questionnement ou le dénigrement de la médecine, une perte de discernement, une forme de dépendance, un détournement des traitements en faveur de remèdes alternatifs miraculeux. Selon Chantal Gatignol, le caractère onéreux d'une thérapie doit aussi interroger.

Toutefois, les patients sont aujourd'hui peu enclins à informer leur médecin de leur recours à une PSNC, notamment par crainte de la réprobation du celui-ci. Le Dr de Bremond d'Ars, médecin généraliste et président du collectif NoFakeMed, invite les soignants à ouvrir le dialogue sur ce sujet avec leurs patients, sans jugement, au moyen d'une question simple : « Utilisez-vous des médecines complémentaires ? ». En cas de réponse positive, le généraliste peut ensuite « proposer des alternatives moins chargées de croyances ». ■

(Source : Le Quotidien Du Médecin, 05.04.2024)

Nouveau témoignage sur l'entrisme des PSNC à l'hôpital ■ France

■ Une jeune femme témoigne avoir subi une séance de magnétisme chamanique au sein d'un CHU.

Charlie Hebdo relate l'expérience de Lola, dont le témoignage a été recueilli par l'UNADFI. Cette jeune femme, atteinte du syndrome d'Ehler-Danlos (une maladie du tissu conjonctif), avait pris rendez-vous avec une rhumatologue du centre anti-douleurs de son CHU pour tenter d'apaiser ses douleurs chroniques.

Cette soignante oriente Lola vers deux médecins. Tout d'abord, un homme dont les propos font immédiatement tiquer la jeune femme : « Il était dans la théorie du traumatisme générationnel, c'était très freudien : la mère et la grand-mère étaient responsables des douleurs des patients » explique-t-elle. Elle rencontre un second médecin, que la rhumatologue présente comme un psychiatre, spécialiste de la méditation antidouleur. Dès la première consultation, plusieurs éléments alarment la jeune femme : « Il a refait une petite anamnèse, puis il m'a expliqué qu'on allait pouvoir reprogrammer mes gènes,

avec de la phytothérapie, de la thérapie aux huiles essentielles et de l'homéopathie ». Il lui prescrit également un protocole comprenant une douzaine de remèdes : « Il y avait des coquilles d'huitres en poudre, du silicium, en plus d'une préparation à base d'huiles essentielles. » Le coût annoncé du protocole, plus de 200€ pour 3 mois de traitement, représente une dépense trop importante pour la jeune femme. Ce qui ne décourage pas le médecin, qui insiste : « Demandez à vos parents, c'est très important. C'est pour vous soigner, ça vaut le coup ».

La jeune femme ne cède pas, mais accepte tout de même à de suivre une deuxième séance de méditation avec ce médecin. Cette nouvelle consultation prend rapidement une tournure alarmante : après avoir initié un exercice de respiration, le médecin a apposé ses mains sur les épaules de Lola, et commencé à émettre des sons forts et effectuer des mouvements saccadés, en touchant

avec vigueur le corps de sa patiente. « J'ai réalisé, dit-elle, qu'il faisait une sorte de séance de magnétisme chamanique sous couvert de méditation. Ce n'était pas du tout une initiation à la méditation. Ça a duré au moins 15-20 minutes. Je n'osais rien dire, j'étais sur mon tabouret... Sur le coup, je n'ai pas bougé. C'était très gênant, j'étais très mal à l'aise. D'un côté, j'avais envie de rire parce que c'était ridicule, mais de l'autre, en fait, j'étais tétanisée. »

Après cette expérience, Lola choisit de cesser les séances auprès de ce médecin, décision qu'elle annonce à sa rhumatologue dont la réaction est sans équivoque : elle refuse de poursuivre la prise en charge de Lola au centre antidouleur, l'accusant de chercher uniquement à se faire prescrire des médicaments. Depuis ces événements, la jeune femme a cessé tout suivi pour sa maladie, malgré les douleurs supportées au quotidien. ■

(Source : Charlie Hebdo, 29.03.2024)

Essor des PSNC, risque de dérives sectaires ? ■ France

■ En 2021, le secteur de la santé représentait 25 % des signalements reçus par la Miviludes. Ce qui n'est pas sans inquiéter.

En effet, des études ont déterminé que l'abandon des soins conventionnels au profit des PSNC peut avoir des conséquences dramatiques. « Des travaux menés outre-Atlantique

estiment que les patients atteints d'un cancer qui recourent à des thérapies "alternatives" sont 2,5 fois plus susceptibles de mourir dans les cinq ans que ceux qui suivent un traitement habituel »,

explique Alexandra Delbot, co-auteurice du livre *Médecines alternatives et complémentaires : Qu'est-ce qui marche ?*.

De fait, selon un sondage réalisé

>>>

>>>

en 2023 par Odoxa pour l'UNADFI, 57 % des Français considèrent que ces pratiques sont au moins aussi efficaces que la médecine classique. Le développement des PSNC s'explique par plusieurs facteurs, comme la progression de la désertification médicale, les révélations en lien avec plusieurs scandales sanitaires, et la multiplication de troubles que les professionnels de santé peinent parfois à prendre en charge, comme l'anxiété.

La problématique principale des PSNC est leur absence d'encadrement et de contrôle : n'importe qui, sans formation particulière, peut se prétendre thérapeute. Et si toutes les pratiques en lien avec la

santé, même la médecine conventionnelle, peuvent être concernées par les dérives sectaires, 70 % des cas rapportés par la Miviludes relèvent des PSNC.

Certaines PSNC, susceptibles d'aggraver l'évolution d'une maladie, alertent particulièrement la Miviludes, comme la naturopathie, l'urinothérapie, les jeûnes extrêmes ou à but thérapeutique, et le crudivorisme. La médecine quantique ou la biologie totale sont également considérées comme à risque d'emprise mentale et financière.

Pour pallier l'absence de régulation des PSNC, un comité de travail pour l'encadrement des pratiques non conventionnelles

de santé, auquel participe l'UNADFI, a été créé en juin 2023. Et deux nouveaux délits ont été votés dans le cadre du projet de loi contre les dérives sectaires : la provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins médicaux et la sujétion psychologique, à savoir l'emprise.

Dans l'attente d'une réelle évolution légale, quelques situations doivent appeler à la vigilance : si un praticien propose des séances gratuites pour essayer une méthode, demande à ne pas parler de la démarche à son entourage ou invite à arrêter un traitement prescrit par un médecin, méfiance ! ■

(Sources : Le Dauphiné Libéré, 11.04.2024, Femina, 20.04.2024)

Un interne recommande aux parents de frapper leurs enfants « mal élevés »

■ France

■ Le futur médecin, influenceur sur les réseaux sociaux, cumule les postures problématiques.

Timothée Moiroux, 25 ans, s'est fait connaître fin février 2024 quand un passage d'un podcast filmé, auquel il participait, a été diffusé sur les réseaux sociaux. Problème : durant l'extrait, le jeune homme conseille à une mère de « taper » son enfant « super mal élevé ». Des propos alarmants à plusieurs niveaux : au-delà de l'incitation aux « violences éducatives ordinaires », le jeune homme bénéficie d'un statut particulier, puisqu'il est interne en médecine générale au CHU de Dijon. Les conseils relatés dans le podcast

auraient même été prodigués durant une consultation.

Le CHU de Dijon n'a pas donné suite aux sollicitations de *FranceTvInfo* mais le personnel soignant aurait signalé la vidéo « maintes et maintes fois », selon une source interne. L'Ordre des Médecins de Côte-d'Or a également été alerté au sujet de cette affaire. « Est-ce que ce sont des soins consciencieux de dire à une femme qu'il faut taper son enfant ? Je pense qu'on peut se poser la question », ironise son président, le Dr Romain

Thévenoud. Le médecin rapporte également que des collègues de pédiatrie partout en France ont été choqués par les mots de l'interne. Et pour cause : ses propos sont caractéristiques d'une « déconsidération de la profession », ce qui est interdit dans le Code de santé publique.

Timothée Moiroux est aussi adepte de « pseudo-sciences », dont il fait la promotion sur les réseaux sociaux. Le jeune homme cumule ainsi près de 74 000 abonnés sur Instagram et 79 000 sur Youtube. Dans l'une de ses vidéos,

>>>

>>>

l'interne explique ainsi avoir «fait une formation pendant un petit mois» pour devenir hypnothérapeute à la fin de sa première année de médecine, et aurait donné jusqu'à 30 consultations par semaine parallèlement à ses études. Le jeune homme pratiquerait également la programmation neuro-linguistique (PNL), une autre PSNC.

Selon le président de NoFakeMed, Pierre de Brémond d'Ars, «l'usage du titre d'hypnothérapeute ou de praticien en hypnose n'est pas du tout régulé ». De fait, si l'hypnose peut être utile dans certaines situations, elle peut

également mener à des dérives : « Il y a déjà le risque de rester seul face au patient lorsqu'un confrère aurait fait mieux. L'autre risque, c'est celui d'une position ascendante voire d'emprise, de dérives sectaires. », explique le médecin. Par ailleurs le collectif n'hésite pas à qualifier la PNL de pseudoscience, pointant un manque de données probantes : « Ce sont des techniques qui empruntent beaucoup à l'hypnose. Dès qu'on creuse un peu, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de choses farfelues : par exemple la lecture des mouvements oculaires n'est

pas forcément très solide scientifiquement ».

Si l'interne a théoriquement le droit de pratiquer ces PSNC, son double statut interroge. « Ce qui est compliqué, c'est que ces pratiques sont des pratiques commerciales et pas de soins. » explique de Brémond d'Ars, « Elles ne sont pas encadrées par le code de santé publique, on ne peut pas les recommander au patient. Être étudiant en médecine et en même temps pratiquer l'hypnose et la PNL pose un certain nombre de questions au niveau déontologique. » ■

(Source : FranceTvInfo, 20.04.2024)

Point sur les PSNC avec le collectif NoFakeMed ■ France

■ Pierre de Brémond d'Ars, médecin généraliste et président du collectif NoFakeMed, propose une mise au point sur ces pratiques qui interrogent.

Le collectif s'est constitué en 2018, quand 124 médecins ont dénoncé dans une tribune du *Figaro* des pratiques « ni scientifiques ni éthiques, mais bien irrationnelles et dangereuses ».

Pierre de Bremond d'Ars explique les difficultés à définir ce qu'est une « Fake med ». Il pointe toutefois une caractéristique commune aux médecines alternatives, ou pseudosciences : « Ce sont des pratiques qui viennent emprunter à des choses utiles, mais qui se basent sur des postulats au mieux extrêmement optimistes, au pire farfelus et mensongers. » Ces postulats ne relèvent pas d'une démarche de construction par la preuve mais

d'une démarche promotionnelle, où l'on estime que « si ça marche pour vous, c'est tant mieux ». « Ça ne se base pas du tout sur pas sur l'efficacité mesurable. C'est de l'ordre de la croyance. »

Le médecin prend pour exemple la différence entre hypnose et hypnothérapie : « L'hypnose, c'est le détournement de l'attention. C'est un outil reconnu lorsque manié par des professionnels formés dans un usage adapté. » Il s'agit donc d'une pratique pouvant être utile, dont l'efficacité commence à être attestée, pour laquelle il existe des formations universitaires. « De là à dire que tout ce qui relève de l'hypnose est valide, c'est problématique, précise-t-il.

Certains l'utilisent pour avoir une forme d'emprise, c'est un outil de plus en plus décrié. »

Quant à l'hypnothérapie, Bremond d'Ars la définit comme « la thérapie par l'hypnose », ce qui dit que l'hypnose soigne. Et là, il y a un danger selon le médecin, car l'usage du titre d'hypnothérapeute ou de praticien en hypnose n'est pas régulé : un professionnel du bien-être ou du coaching peut se dire hypnothérapeute après une formation plus ou moins sérieuse.

Quels sont les risques ? « De rester seul face au patient quand un confrère aurait fait mieux, répond le président du collectif,

>>>

>>>

par exemple si l'on traite une dépression. C'est un problème de compétences, et donc une perte de chances pour le patient. ». Il

pointe également le risque lié à la posture même du médecin : « Il peut adopter une position ascendante voire d'emprise, avec des

risques de dérives sectaires. » ■

(Source : France3, 20.04.2024)

Endométriose et dérives sectaires : nouveaux témoignages de victimes ■ France

■ Atteintes d'endométriose, plusieurs victimes de dérives sectaires témoignent pour Streetpress.

L'endométriose est une maladie qui affecte environ 10% des personnes menstruées ; elle peut être responsable d'un large panel de symptômes, tels que des douleurs pendant les règles, pendant les rapports sexuels, des troubles digestifs, des douleurs chroniques... Toutefois, la médecine peine à proposer des solutions satisfaisantes aux patientes pour traiter cette maladie dont le diagnostic prend en moyenne sept ans. Certaines d'entre elles, comme S., s'orientent donc vers des pratiques alternatives pour tenter de soulager leur douleur : « écœurée par la médecine », elle a testé plusieurs PSNC, comme la naturopathie, le yoga, ou l'aromathérapie. Elle découvre également le coaching prônant le « féminin sacré » (qui prétend que la nature féminine serait dotée de pouvoirs surpuissants) et réalise plusieurs retraites spirituelles et week-ends chamaniques, jusqu'à participer à des séminaires en Thaïlande. Elle constate aujourd'hui que « des systèmes d'emprise se mettent en place, car si au bout de trois, quatre ou cinq ans rien ne fonctionne, on dit aux malades que c'est parce qu'elles "n'arrivent pas à mani-

fester", que leur énergie ne vibre pas assez haut... ». Elle estime également avoir dépensé des milliers d'euros, pendant près de cinq ans, sans voir son état s'améliorer, avant d'être mise à l'écart du milieu : « On commençait à dénigrer la direction que prenait ma vie. Elles ont dû se douter que j'allais me rendre compte de certaines choses, et elles ont préféré me mettre à l'écart », analyse-t-elle aujourd'hui.

L'expérience de S. n'est pas un cas isolé. En 2022, un rapport de la Miviludes pointait les risques associés à cette pathologie : « les femmes victimes d'endométriose, maladie méconnue et très douloureuse, sont aujourd'hui doublement ciblées par les groupes sectaires ». Selon une étude en cours de publication, un peu plus de 80% des femmes atteintes d'endométriose auraient déjà eu recours au moins une fois à une PSNC pour tenter de gérer leurs symptômes.

Selon Hélène Schoefs, doctorante en sociologie en collaboration avec l'UNADFI, ce recours s'explique par « l'insatisfaction de la médecine conventionnelle, l'errance médicale, le paternalisme

des soignants, la psychiatisation de leurs symptômes ».

Victime de violences de la part du corps médical, P. explique ainsi s'être tournée vers les PSNC pour « trouver la bienveillance et l'humanité qu'elle n'avait pas trouvées chez les soignants ». Elle consulte un praticien en psychogénéalogie, qui conclut que son infertilité est due au fait qu'elle est fille unique et diagnostique un déséquilibre au niveau des coudes de la jeune femme. P. estime avoir ressenti une forme de culpabilité par rapport à sa maladie, qu'elle avait déjà éprouvée avec des soignants conventionnels. En effet, dans plusieurs théories alternatives comme celle du « féminin sacré », mais aussi dans les discours de certains médecins, la cause des souffrances est attribuée à la nature même des femmes, ce qui les responsabilise et les culpabilise quant à leurs douleurs. Des propos qui peuvent avoir des conséquences alarmantes pour les malades, comme l'explique Barbara Mvogoh, de l'association JusticeEndo : « Se faire promettre une guérison qui n'arrive pas, pour des personnes déjà vulnérables... On

>>>

>>>

finit par les ramasser à la petite cuillère. »

L'enquête de *Streetpress* présente également le cas de M., qui estime avoir consulté « une trentaine de médecins nutritionnistes, ostéopathes, naturopathes et thérapeutes en France, en Belgique et en Allemagne ». Ayant entendu des personnes prétendre avoir guéri de l'endométriose en modifiant drastiquement leur alimentation, M. expérimente plusieurs régimes alimentaires différents ; sans effet, puisque ses douleurs augmentent. Après plusieurs années, elle découvre que ces régimes ont provoqué d'importantes intoxications et de graves carences : « Mon microbiote était complètement détruit ».

Comme l'explique Hélène Schoefs, le risque ne se limite pas aux dérives sectaires : « Une dérive n'a pas besoin d'être sectaire pour être alarmante ». Elle pointe notamment les dérives thérapeutiques, « des pratiques qui ont des prétentions thérapeutiques non éprouvées scientifiquement », comme la naturopathie, qui suppose que tout symptôme est révélateur d'un mal profond et entretient donc la culpabilisation des malades.

De plus, dans le cadre de l'endométriose, les patientes alertent également sur les dérives des médecins, parfois prompts à propager des théories ésotériques. C'est par exemple le cas de M.R., dont le diagnostic d'endomé-

triose est balayé par un médecin qui indique qu'elle aurait occulté un viol et une fausse couche : « J'essayais de garder mon sang-froid en lui expliquant mes douleurs pendant les rapports, il m'a coupée pour me dire que c'était parce que j'avais peur des pénis... ». « L'idée que la maternité permettrait de « guérir » l'endométriose, que la maladie serait liée à une mauvaise gestion de ses émotions, ou bien que la patiente a des problèmes psychologiques... Les professionnels de santé ne sont pas immunisés contre ces pratiques », appuie Hélène Schoefs. ■

(Source : *Streetpress*, 23.04.2024)

Un gourou indien jugé dans une affaire de publicités trompeuses ■ Inde

■ Le populaire gourou indien du yoga, Baba Ramdev, a été poursuivi à plusieurs reprises pour des propos fallacieux sur ses traitements ayurvédiques.

Ramdev, qui pratique le yoga dans des émissions télévisées, avait notamment été jugé pour avoir dénigré la médecine conventionnelle et publié des publicités trompeuses sur les traitements ayurvédiques de son entreprise, Patanjali Ayurved. Le gourou prétendait en effet que ses remèdes pouvaient guérir diverses maladies chroniques,

comme le diabète. Ramdev avait été condamné à cesser de publier des affirmations trompeuses sur ses produits ; toutefois, dès le lendemain du jugement, le gourou, faisant fi de cette interdiction, avait repris la promotion de ses remèdes.

Début avril, Ramdev était donc jugé pour avoir désobéi

à sa sanction ; il a déclaré avoir commis une erreur et s'est excusé auprès du tribunal. Au début de l'audience, son avocat a également déclaré que M. Ramdev et son entreprise étaient prêts à présenter des excuses publiques. L'affaire sera jugée le 23 avril. ■

(Source : *ZoneBourse*, 16.04.2024)

L'Ayahuasca, un remède ancestral au cœur des débats ■ Mexique

■ L'arrestation au Mexique d'un chaman colombien en possession d'ayahuasca a ravivé le débat sur la préservation des traditions indigènes et la lutte contre le trafic de drogue dans le pays.

>>>

>>>

L'arrestation au Mexique d'un chaman colombien en possession d'ayahuasca a ravivé le débat sur la préservation des traditions indigènes et la lutte contre le trafic de drogue dans le pays.

L'ayahuasca, concoction à base de lianes des peuples du bassin amazonien, est très controversée : présentée comme « un remède miracle » par certains, elle est considérée comme « un dangereux psychotrope » par d'autres. Dans les villages indigènes de Colombie, 84 % des plus de douze ans ont, selon les chiffres officiels, usé de l'ayahuasca comme médecine traditionnelle.

Claudino Pérez, un guérisseur colombien de 63 ans, a été arrêté à l'aéroport de Mexico, en mars 2022, pour transport illicite de cette boisson ancestrale des peuples amazoniens. Boisson qui contient du diméthyltryptamine

(DMT), un composé psychoactif interdit au Mexique. Huit autres personnes, dont des autochtones de Colombie, du Pérou et du Brésil, ont été arrêtées puis relâchées. Après deux ans de détention préventive, Claudino Pérez a finalement été libéré et a repris ses cérémonies dans la périphérie de Bogota. Le juge a prononcé un non-lieu, allant contre les réquisitions des procureurs qui avaient demandé 25 ans de réclusion.

Développement d'un usage récréatif

Son cas a ouvert un débat sur la préservation des traditions indigènes et la lutte contre le trafic de drogue. Claudino Pérez défend l'usage traditionnel de l'ayahuasca pour traiter des maux physiques et spirituels. Selon lui, « l'interdire est injustifié ». Julian Quintero, de l'ONG Accion

técnica social, estime, pour sa part, qu'il est « nécessaire de réglementer ces substances pour éviter leur usage récréatif ». Il souligne l'importance de définir qui peut les utiliser de manière responsable rappelant que ces boissons « sortent des contextes rituels indigènes étant donné l'engouement pour le New-Age, le développement personnel et autres quêtes spirituelles ».

Le Pérou a reconnu l'ayahuasca comme patrimoine immatériel en 2008, développant un tourisme psychédélique autour de cette plante. Les autorités mexicaines n'ont pas souhaité répondre aux sollicitations de l'AFP concernant ces arrestations. Un avis de la Commission des affaires indigènes du Sénat mexicain regrette « l'assimilation de plantes ancestrales à des stupéfiants ». ■

(Source : AFP, 16.04.2024)

Un influenceur crudivore condamné à la suite du décès de son nourrisson

■ Russie

■ Maxim Lyuty, un influenceur russe prônant le crudivorisme, a été jugé responsable du décès de son fils

Sous le pseudonyme de yarilo_drug, cet influenceur, qui comptabilise plus de 59 000 followers sur Instagram, proposait un contenu dédié au crudivorisme et à la santé naturelle.

En février 2023, Lyuty devient père et, selon le média russe Kommersant, les parents décident de ne pas déclarer l'enfant à l'état civil. Les pratiques

violentes à l'égard du nouveau-né se multiplient rapidement : l'influenceur aurait régulièrement arrosé son nourrisson d'eau glacée dans le but de le fortifier, selon le bureau du procureur de Krasnodar. L'homme aurait également tenté d'empêcher sa compagne d'allaiter son fils ; il souhaitait en effet que son fils ne se nourrisse que du soleil,

selon le journal allemand Bild.

Au début du mois de mars 2023, la situation prend un tournant dramatique. Lyuty aurait refusé d'alimenter son fils durant une journée entière. Devant la détérioration de l'état de santé de l'enfant, ses parents auraient tenté de l'emmener à l'hôpital, mais le nourrisson est malheureusement décédé d'épuisement et des suites

>>>

>>>

d'une pneumonie. Lors de cet événement, qui a eu lieu à peine un mois après sa naissance, il ne pesait plus que 1,5 kilogramme. Placé en détention provisoire

quelques jours après le décès de son fils, Luyty a finalement été condamné à huit ans d'emprisonnement. La mère du nourrisson a reçu une peine de

deux ans d'emprisonnement, associée à des mesures éducatives pour non-assistance à personne en danger. ■

(Source : L'Indépendant, 16.04.2024)

Théorie du complot

Des livres d'Alex Jones mis en vente par le gouvernement

■ Canada

■ Des exemplaires du livre *The Great Reset and the War for the World*, écrit par Alex Jones, le célèbre complotiste américain pro Trump, sont actuellement mis en vente par le gouvernement fédéral canadien. Ce qui n'est pas sans soulever des interrogations.

Cette vente, gérée par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), est présentée comme une mesure visant à éviter que les livres ne finissent à la décharge. Sur le site web GCSurplus, 47 exemplaires sont disponibles aux enchères, avec un prix de départ fixé à 200 dollars. Les livres sont décrits comme confisqués par la Couronne et soigneusement emballés pour l'expédition.

Alex Jones, animateur de radio d'extrême droite et figure controversée, connu pour son site Infowars, offre dans ces ouvrages une analyse de la théorie conspirationniste de la « Grande Réinitialisation », alléguant un complot mondial visant à asservir l'humanité. Peu d'informations supplémentaires sont fournies

sur le contenu des livres.

Cette initiative a suscité des interrogations, notamment de la part de Carmen Celestini, post-doctorante à l'Université Queen's, spécialisée dans l'étude des théories du complot et de l'extrémisme. Elle affirme « avoir été un peu choquée » que le gouvernement canadien semble ainsi s'associer indirectement à cette théorie conspirationniste, ce qui peut sembler d'autant plus paradoxal étant donné le rôle de Justin Trudeau dans le Forum économique mondial. Néanmoins, elle reconnaît la volonté du gouvernement de traiter ces livres comme tout autre article excédentaire afin d'éviter les accusations de censure.

SPAC, dans un communiqué, justifie la vente d'articles excédentaires comme une mesure visant à favoriser la réutilisation des biens et à éviter leur envoi aux décharges. Bien que les circonstances exactes de la possession des livres par le gouvernement ne soient pas précisées, SPAC laisse entendre qu'ils auraient été saisis par les autorités lors d'opérations réglementaires ou criminelles. Aucune offre n'a encore été enregistrée. ■

(Sources : Radio-Canada & CBC News, 30.03.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *QAnon prend de l'ampleur* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/qanon-prend-de-lampleur/>

Un infirmier reconnu coupable de diffamation ■ Canada

■ Un infirmier auxiliaire de Sherbrooke a été déclaré, par son ordre, coupable de propos diffamatoires. Sur les réseaux sociaux, il avait comparé l'urgence sanitaire du Québec au régime nazi.

>>>

>>>

« La conduite de l'intimé, qui dénonce publiquement la vaccination contre la Covid-19 et avance diverses opinions qui s'approchent du discours des personnes qui défendent la théorie complotiste, est dérogoire à la dignité de la profession », a tranché le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmiers du Québec. Sébastien Cormier, 44 ans, sera fixé sur son sort prochainement. Le Conseil de discipline n'a pas encore établi la sanction mais a reconnu le quadragénaire coupable de quatre chefs d'accu-

sation, dont des propos diffamatoires sur la pandémie. En 2021 et 2022, l'homme s'est affiché sur le web avec des leaders complotistes. Il avait également publié sur Facebook que « le port du masque obligatoire à l'école est une mesure ridicule, digne d'un régime nazi et qui fait perdre l'envie aux enfants d'aller à l'école » ; il avait aussi dénoncé l'efficacité du vaccin affirmant qu'il permettait « d'injecter une puce pour traquer et contrôler les individus au moyen du code QR ». Pour le Conseil, « l'intimé contrevient

clairement à l'obligation de promotion de la santé imposée par son Code de déontologie ». Dans un document juridique, Sébastien Cormier (qui n'a pas souhaité répondre à la demande d'interview des journalistes) reconnaît : « avec le recul, j'aurais réagi différemment dans certaines situations ». Il a demandé au Conseil de ne pas le considérer comme « un méchant complotiste malintentionné ». ■

(Source : Le Journal de Montréal, 04.04.2024)

Le retour des « zombies » à l'approche des élections ■ Etats-Unis

■ À l'approche de l'élection présidentielle américaine, d'anciennes théories du complot ressurgissent dans ce pays très polarisé, malgré leur réfutation maintes fois répétée. Et ces fausses informations recyclées, que les observateurs appellent les « zombies », pourraient influencer les électeurs le 5 novembre prochain.

La désinformation se propage largement sur les réseaux sociaux où la modération est limitée d'une part au nom de la liberté d'expression prônée par des personnalités telles que Elon Musk, patron de X (anciennement Twitter), mais aussi par souci de réduction des coûts.

Mike Rothschild, spécialiste des théories du complot, explique que ces affirmations trompeuses, constamment répétées, finissent par devenir paroles d'évangile pour ceux qui y croient. Les mêmes clichés sont recyclés à l'infini, attirant toujours un certain type de personnes.

L'immigration, vaste sujet de

campagne, demeure un vivier fertile en désinformation, notamment avec le record d'arrivées aux États-Unis depuis la frontière mexicaine. Certains, comme Elon Musk, affirment que les démocrates recrutent ces migrants pour gagner l'élection, malgré le fait que les immigrés n'ont pas accès immédiat à la citoyenneté et donc au droit de vote.

Les théories du complot concernant les vaccins ressurgissent également, alimentant la méfiance quant à leur sécurité et leur efficacité, malgré les démentis des scientifiques. Robert Kennedy Junior propage depuis des années des allégations anti-vaccins.

Et il gagne en popularité, surtout depuis la pandémie de Covid-19.

« La méfiance envers les institutions favorise la propagation de ces fausses informations » constatent les analystes. Comme le « pizzagate », théorie du complot qui associe une pizzeria de Washington à un réseau de trafic sexuel d'enfants impliquant des démocrates, malgré son démenti depuis 2016. Cette théorie a évolué en un mouvement complotiste connu sous le nom de QAnon, relayé par des personnalités comme Elon Musk.

Les « zombies » exploitent les peurs profondes et sont souvent plus puissants que leurs démen-

>>>

>>>

tis, car ces derniers émanent d'autorités considérées par les conspirationnistes comme faisant partie d'un système corrompu.

Les propagateurs de fausses in-

formations ont souvent des motivations politiques mais aussi financières, profitant du système de revenus publicitaires pour stimuler la participation des internautes. Et ça marche, car les

internautes sont enclins à suivre les comptes qui renforcent leurs croyances, c'est ce qu'on appelle « le biais de confirmation ». ■

(Source : Le Journal de Montréal, 24.04.2024)

La « ville du quart d'heure », nouvelle cible des conspirationnistes ? ■ International

■ Le concept urbain de la « ville du quart d'heure » est passé de la planification innovante à l'obsession conspirationniste. Initialement vantée pour sa proximité des services essentiels, elle est maintenant vue par les théoriciens du complot comme un outil de contrôle de la population.

Il s'agissait d'un concept urbain prometteur, c'est devenu une source d'inquiétude, voire de polémique. L'idée semblait simple : avoir tout à portée de main en quinze minutes de marche ou de vélo, quel que soit votre âge, votre origine et vos capacités. Mais les conspirationnistes y ont vu autre chose : pour eux, c'est une stratégie de contrôle, limitant nos mouvements et notre liberté individuelle.

L'urbaniste franco-colombien

Carlos Moreno est l'instigateur de ce concept adopté depuis 2016 par de nombreuses villes, dont Paris, Montréal ou Milan. Les conspirationnistes n'en démordent pas, « cela va au-delà de la planification urbaine : c'est un moyen de restreindre nos libertés, un pas de plus vers un contrôle total ».

Associée à d'autres mesures comme la promotion des voitures électriques, la « ville du quart d'heure » est ainsi vue comme une tentative de remodeler nos vies

selon une norme préétablie, une vision uniformisée du monde. Ces théories du complot ont entraîné des manifestations au Royaume-Uni. En France, « elles restent principalement confinées aux réseaux sociaux. Pour l'instant, du moins, leur impact politique semble limité » explique Julien Giry, chercheur en sciences politiques. ■

(Source : 20 Minutes, 13.04.2024)

A écouter

Complorama, 65e épisode



Les catastrophes aériennes au cœur des récits complotistes

■ Depuis des années, les crashes et disparitions d'avions fascinent les théoriciens du complot... A grand renfort d'exemples, c'est ce que décryptent Rudy Reichstadt, directeur de Conspiracy Watch, et Tristan Mendès France, maître de conférences et membre de l'observatoire du conspirationnisme.

Podcast : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/attentats-accidents-disparitions-les-catastrophes-aeriennes-au-c-ur-des-recits-complotistes_6462581.html ■

(Source : France Info, 02.04.2024)

A écouter

L'info de France Inter



L'IA est-elle capable de faire baisser la croyance en des théories complotistes ?

■ Selon une étude, l'intelligence artificielle serait capable de déjouer les théories complotistes chez certains internautes.

Les théories complotistes sont connues pour avoir la dent dure. Mais trois chercheurs américains ont montré, dans une étude, qu'une discussion avec un robot utilisant le modèle GPT-4 pouvait réduire l'adhésion à ces théories. Les chercheurs ont demandé à un peu plus de 2 000 personnes adhérant à des théories complotistes d'exposer à ce robot une théorie qui leur tenait à cœur. Le robot était programmé pour apporter des contre-arguments. Et dans 20 % des cas, la croyance dans la théorie complotiste a baissé à l'issue de la discussion. Les participants à l'étude ont à nouveau été sondés deux mois plus tard. Et les résultats ont été confirmés.

Podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/l-info-de-france-inter-3963885> ■

(Source : Radio France, 05.04.2024)

A voir

Vrai ou Faux, France Info



Make America fake again

■ Julien Pain est parti en Floride à la rencontre des partisans de Donald Trump, accros des théories complotistes et des fausses informations. Une immersion de 26 minutes dans l'Amérique pro-Trump.

Replay : https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/franceinfo/vrai-ou-fake-l-emission/vrai-ou-faux-l-emission-du-vendredi-26-avril-2024_6510137.html ■

(Source : France Info, 26.04.2024)

Voyance

Le maire d'Agde, mis sous « emprise » par une voyante ?

■ France

■ Gilles d'Ettore, maire d'Agde (34) depuis 2001, aurait accordé des postes et financé des travaux au bénéfice d'une médium. Il a été mis en examen ainsi que la voyante.

Sophia M se décrit comme « médium » pouvant se « connecter avec les défunts ». Des pouvoirs dont elle a fait commerce. Le maire d'Agde, président de la

communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée, ancien député Les Républicains, serait tombé sous son « emprise ». Celui qui fut inspecteur de police

avant de se lancer en politique l'a rencontrée en mai 2020. Ventriloque, elle incarne un personnage chimérique qu'elle dit être le père de l'édile. Il est séduit et suit

>>>

>>>

les conseils de « la voix » au fil des contacts réguliers qu'il entretient avec la voyante. « Même lorsque celle-ci lui demande d'octroyer à Sophia M. ou à son entourage des largesses ou prestations », résume le procureur de Béziers, Raphaël Balland, dans un communiqué. En pratique, elle aurait ainsi obtenu la promotion de son époux, employé de mairie, en tant que directeur des services techniques, mais aussi l'embauche de quatre de ses proches. Selon l'enquête de Midi Libre, elle aurait également obtenu « le paiement de son mariage en 2023 dans un château de l'Hérault et des travaux à son domicile, pour des centaines de milliers d'euros, aux frais de la mairie » Ce que conteste l'avocat

de la défense, Me Darrigade, qui souligne que « l'enquête ne l'a pour l'instant pas formellement prouvée ».

Placés en détention provisoire

Il faudra une plainte de la conseillère régionale et ex-épouse du maire, Géraldine d'Ettore, en octobre 2023, pour que le parquet ouvre une information judiciaire en janvier 2024. A l'issue d'une enquête menée conjointement par le commissariat d'Agde et la brigade financière, Sophia M. et Gilles d'Ettore ont été placés en garde à vue ce mardi 19 mars. Entendue, la voyante aurait avoué la supercherie expliquant « être entrée dans une spirale dont elle n'arrivait plus à sortir ». Elle a été

mise en examen pour « escroqueries, recel de détournements de fonds par une personne dépositaire de l'autorité publique, recel de corruption, et travail dissimulé » et placée en détention provisoire. Son époux est lui aussi mis en examen pour « recel » de ces faits, mais laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Gilles d'Ettore aussi été placé en détention provisoire (sa demande de remise en liberté a été rejetée) et mis en examen pour « détournements de fonds par une personne dépositaire de l'autorité publique, prises illégales d'intérêts et corruption ». A ce jour, il n'a pas démissionné de ses mandats. ■

(Sources : [Le Monde](#), 22.03.2024 & [Le Figaro](#), 05.04.2024)

Méditation

Les croyances sous-jacentes de la « Pleine conscience » ?

■ International

■ « Je ne crois pas que nous puissions vivre complètement dans le présent ». Dans une interview accordée à *BBC News*, le philosophe britannique Odysseus Stone remet en question la notion de « pleine conscience » très en vogue à notre époque.

Alors que la méditation de pleine conscience est largement soutenue et intégrée dans divers domaines tels que la santé et l'éducation, Stone soulève des préoccupations sur les croyances sous-jacentes à cette pratique. Interrogé par *BBC News Mundo*, le philosophe britannique, qui a obtenu son doctorat au Centre de recherche sur la subjectivité à l'Université de Copenhague, explique que la pleine conscience moderne, bien qu'inspirée par la méditation bouddhiste traditionnelle, s'en éloigne avec une focalisation sur le présent, le non-jugement des pensées et la désidentification. Il souligne que ces idées ne sont pas nécessairement alignées avec les concepts originaux du bouddhisme et qu'elles pourraient entraîner des conséquences néfastes sur la façon dont nous trai-

tons nos pensées et émotions.

Odysseus Stone exprime des réserves sur l'efficacité de la pleine conscience en tant que solution universelle, notant que son utilité dépend des interprétations individuelles et des engagements philosophiques sous-jacents. Il met en garde contre le risque d'ignorer des pensées et des émotions importantes, telles que les questions éthiques et politiques, en les reléguant simplement à des constructions mentales.

Le chercheur conteste, par ailleurs, l'idée selon laquelle nous pouvons contrôler notre attention de manière absolue, suggérant que les problèmes d'attention dans la société moderne sont également liés à des facteurs structurels tels que la technologie numérique et l'éco-

nomie de l'attention.

Enfin, il remet en question la neutralité de la pleine conscience, arguant qu'elle comporte des éléments rituels et une dimension de création de sens qui pourraient être considérés comme religieux selon certaines définitions. Il encourage une réflexion plus critique sur la pratique de la pleine conscience et propose une approche plus attentive aux idées bouddhistes traditionnelles, mettant l'accent sur la relation avec autrui et l'environnement dans lequel nous sommes insérés. ■

(Source : *BBC News*, 09.04.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Les faces cachées du yoga et de la méditation* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2018/01/Les-faces-cach%C3%A9es-du-yoga-et-de-la-m%C3%A9ditation.pdf>

Réseaux sociaux

L'influenceuse Ophenya accusée de pratiques sectaires ■

France

■ Le député socialiste Arthur Delaporte a accusé, ce mardi 9 avril, l'influenceuse Ophenya d'exercer une « emprise » sur ses abonnés, évoquant de possibles « pratiques sectaires ». La Miviludes a reçu plusieurs signalements concernant la tiktokeuse.

>>>

>>>

Arthur Delaporte estime que « les comportements Ophenya sont susceptibles d'entraîner des conséquences néfastes sur l'estime et la confiance en soi de sa jeune communauté ». Il a également souligné la proximité intense qu'elle entretient avec ses abonnés, en particulier les jeunes mineurs, pointant du doigt « des cadeaux offerts sur TikTok et une présence compulsive, du matin au soir, sur les réseaux sociaux ».

Ophenya, suivie par des millions d'abonnés sur TikTok et Instagram,

est connue pour son contenu axé sur le style de vie et les conseils relationnels. Certains observateurs, comme Audrey, du compte Instagram Vos stars en réalité, s'inquiètent aussi de la nature de ses interactions avec sa communauté, les qualifiant de « dépendantes ». Ils soulignent sa propension à aborder des sujets sensibles tels que la santé mentale, « ce qui peut renforcer le lien émotionnel avec ses abonnés ». Ophenya, elle, rejette ces allégations de dérive sectaire, affirmant que son « engage-

ment profond n'est pas synonyme d'endoctrinement ». L'influenceuse de 24 ans a porté plainte pour diffamation contre l'élu socialiste.

Reste que les autorités s'intéressent désormais de près à ses activités, notamment après une polémique antérieure liée à la promotion d'une application controversée. De son côté, la Miviludes a confirmé que « plusieurs signalements sont en cours de traitement ». ■

(Sources : BFM, 12.04.2024 & Europe 1, 22.04.2024)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ETRANGER

27 €uros
50 €uros

32 €uros
52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

30 €uros
60 €uros

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
BulleS (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay